

Séance de l'après-midi du 21 mai 2009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. FRANÇOIS LAFOND, président
M. DONALD LABRIE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE
SUR LA RIVIÈRE SHELDRAKE À RIVIÈRE-AU-TONNERRE
PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE RIVIÈRE SHELDRAKE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 21 mai 2009 à 13h 30

Salle communautaire

9, rue de l'Église

Rivière-au-Tonnerre

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 21 MAI 2009

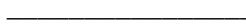
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT 1

QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 2

REPRISE DE LA SÉANCE

QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 48



SÉANCE DU 21 MAI 2009
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonjour. Le registre est présentement ouvert, donc ceux qui veulent s'inscrire pour poser des questions, ne vous gênez pas; vous pouvez vous inscrire auprès de madame Olivier.

10

Bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sheldrake à Rivière-au-Tonnerre.

15

Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis la dernière séance.

Monsieur Lastère, est-ce que vous avez déposé de nouveaux documents auprès de madame Méthot depuis la dernière séance?

20 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Non.

25

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci.

Donc les personnes-ressources non plus n'ont pas eu de documents qui ont été déposés.

30

Si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame Méthot, coordonnatrice de la Commission d'enquête, qui est à la table située à l'arrière de la salle.

35

Avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique. Je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions; deux (2) questions par intervention sont permises et ce, sans sous-question.

Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions relatives au projet.

40

Toutes les questions et réponses me sont directement adressées. Donc c'est valable des deux (2) côtés des tables qui sont du côté de la table des commissaires.

45 Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation, remarques désobligeantes, propos diffamatoires ou attitudes méprisantes ne seront tolérés dans la salle et ce, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

50 Je souligne de nouveau que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, je vous demande de bien vouloir remplir le questionnaire et le remettre aux personnes en arrière de la salle.

55 Donc madame Olivier, il y a personne qui s'est inscrit jusqu'à présent? Merci.

Bon, on va quand même y aller pareil avec un questionnement de la Commission, parce que la Commission a quand même plusieurs questions!

60 **QUESTIONS DE LA COMMISSION**

PAR LE PRÉSIDENT:

65 On va débiter finalement avec monsieur Careau du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Est-ce que le projet de Sheldrake, monsieur Careau, suit le même processus en tout ou en partie que celui qui est décrit dans le Guide de référence?

70 **PAR M. DENIS CAREAU:**

Effectivement, les projets sont tous analysés en fonction du Guide de référence qui a été présenté, publié par le ministère.

75 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, dans le Guide, le Guide présente différentes étapes, est-ce que c'est suivi par chez vous, les différentes étapes, ou c'est suivi par un autre ministère?

80 **PAR M. DENIS CAREAU:**

85 Bien, c'est suivi par chez nous, mais effectivement, on le fait en collaboration avec différents partenaires du ministère des Ressources naturelles et d'autres partenaires aussi de la fonction publique.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Je vais aller voir du côté du promoteur maintenant!

90 Monsieur Lastère, est-ce que vous pourriez nous préciser les étapes qui ont été franchies jusqu'à présent dans le cadre du Guide?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

95 Oui monsieur le Président. Il faut d'abord savoir que le Guide est apparu seulement en 2008, donc on avait simplement quelques directives de la part du MRNF.

100 Donc les toutes premières choses, ça a été de redémarrer le projet en 2007 avec nos partenaires avec qui on avait une entente de principe. Donc il y a eu, à cette époque-là, une consultation publique qui a été réalisée où on a fait donc une première présentation du projet Sheldrake.

105 Les gens de la municipalité Rivière-au-Tonnerre-Sheldrake se sont prononcés à une très forte majorité pour supporter ce projet. Je sais plus trop les chiffres, mais on parle de quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %), avec un taux de participation aussi extrêmement élevé, donc un appui très favorable au projet.

110 Donc ensuite, nous avons fait l'ensemble des avis de projet, études environnementales qui sont recueillies, déposé les dossiers à ce niveau-là, obtenu donc la recevabilité environnementale. Et donc aujourd'hui, ensuite, les audiences publiques.

Donc les procédures demandées finalement à travers le Guide d'assistance émis par le MRNF.

115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Parce que dans le fond, on a regardé le Guide, puis il y a quand même plusieurs étapes.

120 Est-ce que vous avez obtenu l'avis – est-ce que l'avis de préféabilité du MRNF a été donné?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

125 Oui. Nous avons eu l'avis de préféabilité du MRNF, mais nous avons même eu aussi d'autres étapes, qui est l'accord, une lettre d'intention du MRNF d'octroyer les forces hydrauliques. Donc ça, c'est déjà une étape beaucoup plus avancée sur ce projet-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

130

Est-ce que l'étude de raccordement a été complétée par Hydro-Québec?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

135

Alors l'étude de raccordement sur le projet, nous avons eu une étude exploratoire qui a été réalisée, conformément donc au Guide.

140

Et l'étude, si vous voulez, l'étude d'intégration au réseau est à réaliser ultérieurement, par rapport au Guide. Donc elle est en cours, elle est en cours de réalisation auprès d'Hydro-Québec; la demande est faite, ils sont en cours de la réaliser.

PAR LE PRÉSIDENT:

145

OK. Donc vu que vous avez reçu une lettre du MRNF, je présume que vous avez au préalable fait le dépôt d'une demande d'octroi des forces hydrauliques?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

150

Alors attendez, si je me souviens, on fait pas de demande d'octroi des forces hydrauliques, on demande l'intention au MRNF d'octroyer les forces hydrauliques.

155

Puisque l'octroi des forces hydrauliques se fait une fois que tout est réalisé, c'est-à-dire que l'on a tout, le certificat environnemental, on a le raccordement, signé le contrat avec Hydro-Québec, par décret à ce moment-là, comme on a déjà eu la lettre d'intention, si tout est conforme bien entendu, le MRNF procède à l'obtention du décret des forces hydrauliques.

PAR LE PRÉSIDENT:

160

Donc finalement, c'était l'étape finale?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Ça va être l'étape finale qui suit.

165

PAR LE PRÉSIDENT:

Après que tous les autres processus avec le MDDEP ont été réalisés.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

170

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

Incluant évidemment...

175

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Mais toutes les autres étapes prérequisées ont déjà été effectuées.

180

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

185

Monsieur Careau, toutes les étapes qui ont été réalisées jusqu'à présent par le promoteur vous sont satisfaisantes pour le ministère?

PAR M. DENIS CAREAU:

Oui, effectivement. Jusqu'à présent, c'est conforme.

190

C'est sûr qu'il reste quelques vérifications, comme on disait; la lettre d'intention dit simplement qu'effectivement, si toutes les autorisations environnementales et autres et tous les autres éléments qui sont requis pour le projet sont obtenus, bien, le ministre, à ce moment-là, va pouvoir préparer un décret de recommandation au niveau du Conseil des ministres pour émettre un décret pour la location des forces hydrauliques.

195

S'ensuit avec ça un contrat de location pour les forces hydrauliques.

PAR LE PRÉSIDENT:

200

Donc les étapes préalables à ça, bon, ça prend évidemment un certificat d'autorisation du MDDEP; ça prend également une autorisation en vertu de la Loi sur les barrages, sur la sécurité des barrages.

205

C'est le Centre hydrique, je pense, madame Paul?

PAR M. DENIS CAREAU:

Le Centre d'expertise hydrique, oui.

210

PAR LE PRÉSIDENT:

Ensuite de ça, ça prend aussi une signature du contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec, exact?

215 **PAR M. DENIS CAREAU:**

Effectivement.

220 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et finalement, bien, il reste à négocier avec vous le contrat de location des forces hydrauliques avec le MRNF mais également aussi avec le MDDEP?

225 **PAR M. DENIS CAREAU:**

Oui, c'est un contrat conjoint avec le ministère de l'Environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

230 OK, parfait.

Maintenant, il y avait la question de trois cents mille dollars (300 000 \$) qui a été évaluée, en fait c'était combien de sous par mégawatt, si je me trompe pas...

235 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Douze mille zéro zéro trois dollars par mégawatt (12 003 \$/MW) installé et ça, je pense que c'est en dollars de 2008.

240 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, ma question est la suivante! Selon ce que j'ai lu dans le Guide, ce trois cent mille dollars (300 000 \$) ou en tout cas, ce montant-là qui peut être plus ou moins trois cent mille (300 000 \$), mais disons peut-être un peu plus que trois cent mille (300 000 \$), c'est un montant forfaitaire qui doit être payé immédiatement, est-ce exact?

PAR M. DENIS CAREAU:

250 Effectivement. C'est un montant qui était initialement prévu dans le programme de 2001. À ce moment-là, c'était dix mille dollars du mégawatt (10 000 \$/MW) mais indexé.

Ce qui fait que probablement en 2008, il est rendu à douze mille quelques dollars. Mais c'est un montant forfaitaire, donc c'est payable à la mise en service ou à la signature du contrat, mais c'est une fois. C'est pas récurrent toutes les années.

255

PAR LE PRÉSIDENT:

Je comprends que c'est un montant forfaitaire, mais n'y aurait-il pas l'opportunité éventuellement d'étaler ce montant-là sur la durée du bail, soit vingt (20) ans?

260

PAR M. DENIS CAREAU:

Bien, ça a pas été prévu comme ça, là, actuellement. Comme je dis, les dispositions sont prévues dans le Guide, il faudrait voir.

265

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Merci.

270

PAR LE COMMISSAIRE:

L'autorisation en vertu de la Loi sur la sécurité des barrages, c'est le MDDEP qui émet cette autorisation-là? Madame Paul.

275

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Oui. Effectivement, c'est le Centre d'expertise hydrique du Québec qui relève du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui émet un certificat d'autorisation en vertu de cette loi.

280

PAR LE COMMISSAIRE:

Et il est émis à quelle étape?

285

PAR Mme MIREILLE PAUL:

À la fin. C'est émis sur la base des plans et devis, je pense que c'est plans et devis de construction. C'est vraiment le design final du projet.

290

Et les paramètres qui sont regardés, c'est essentiellement les études de rupture, c'est les crues de sécurité, c'est vraiment des paramètres très précis.

PAR LE COMMISSAIRE:

295

Merci madame Paul.

300 Le Guide prévoit également que le promoteur doit faire une consultation auprès des communautés locales et autochtones. On a un représentant ici des communautés autochtones, des Innus, monsieur Bernier je crois.

Les consultations ont été faites, est-ce que le projet jusque-là est conforme au Guide à ce sujet-là?

305 **PAR M. YVES BERNIER:**

Oui. Nous, l'an passé, déjà l'an passé, les consultations auprès de la communauté ont été faites sur le projet. Puis la communauté a donné son aval à ce que le Conseil puisse agir à titre de promoteur dans le projet et de poursuivre les étapes.

310 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et de quelle façon ces consultations-là se sont faites? C'était des consultations publiques ou auprès du Conseil de bande?

315 **PAR M. YVES BERNIER:**

Oui, c'est des séances d'information qui ont lieu, par atelier, et après ça, il y a eu une assemblée générale au sein de la communauté.

320 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Merci.

325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais continuer un peu dans le sens des retombées économiques! Mon collègue a juste fait un petit aparté pour ramener ça.

330 Moi, j'aimerais connaître, monsieur Lastère, dans l'étude d'impact, il est mentionné, en fait plus dans le PR5.1 ou PR5.2.1, en réponse aux questions, en tout cas c'est un des deux (2) documents, au niveau des deux (2) scénarios relativement de partenariat qui ont été présentés par la MRC et la communauté innue, donc soit une société en commandite ou soit une société incorporée.

335 Hier soir, vous avez mentionné quatre (4) partenaires dont Axor, dont la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, ensuite de ça la MRC de Minganie et les Innus d'Ekuanitshit.

Ma première question va plutôt s'adresser au maire de Rivière-au-Tonnerre. Monsieur Boudreau, dans quelle mesure, la municipalité de Rivière-au-Tonnerre s'implique?

340 Est-ce que c'est une implication financière de la part de la municipalité ou vous ne faites
que retirer le deux cent soixante mille dollars (260 000 \$) qui a été indiqué hier soir par monsieur
Lastère?

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

345 Nous avons regardé les deux (2) options, soit investisseur et soit aller en redevances.

Et nous en sommes venus à la conclusion qu'en étant investisseur, ce n'est pas le rôle de
la municipalité d'investir les fonds publics des contribuables, donc il y a un risque. Le risque est
350 plus grand que de recevoir des redevances comme telles.

Donc la municipalité va décider d'aller de l'avant en recevant des redevances seulement.

PAR LE PRÉSIDENT:

355 Parfait. Et maintenant, vu que vous représentez la MRC, quel a été le choix de la MRC?

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

360 Lors de notre Conseil des maires du 19 mai dernier, c'est-à-dire on est le 21 aujourd'hui,
mardi dernier, le Conseil des maires s'est prononcé en allant de l'avant avec redevances, étant
donné qu'étant investisseur demandait beaucoup de recherche et d'implication, et la difficulté de
trouver les fonds aussi, nous avons décidé d'aller de l'avant en redevances.

365 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais donc vous dites la difficulté de trouver des fonds, avec les retombées de la Romaine
que la MRC va bénéficier finalement, est-ce que ça aurait pas été facile à ce moment-là d'obtenir
du financement?

370

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

375 Du côté de la MRC de la Minganie, il y a des démarches qui ont été faites par la directrice
générale, donc elle devait être ici cet après-midi, mais elle a probablement un petit retard, et
c'était de l'ordre de sept millions (7 M\$).

On a regardé du côté de la Fédération canadienne des municipalités où la MRC de la
Minganie avait emprunté, lors du projet de minicentrale sur la rivière Magpie trois millions (3 M\$)
et à ce moment-là, nous avons emprunté deux millions sept cent mille (2 700 000 \$), et on a dû
380 investir trois cent mille (300 000 \$) venant de la part de la MRC de la Minganie.

À sept millions (7 M\$), c'est un peu plus difficile.

385

Et pour ce qui est des redevances d'Hydro-Québec du projet Romaine, ce sera pas avant 2014-2015. Donc on a préféré aller de l'avant avec des redevances, puis négocier avec le promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

390

Maintenant, je vais aller voir monsieur Bernier! Au niveau de la communauté, monsieur Bernier, la décision, à savoir si c'est des redevances ou encore si la communauté investissait dans le projet, quelle est la position de la communauté à ce moment-ci?

PAR M. YVES BERNIER:

395

Nous, du même titre que la MRC de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, on a fait aussi l'analyse des scénarios qui étaient présentés par le Groupe Axor, puis du même titre, il aurait fallu emprunter de l'argent pour pouvoir investir dans ce projet-là.

400

Considérant tous les éléments quand même risqués du projet que monsieur Lastère a énumérés hier soir, nous avons aussi préconisé d'y aller sous forme de redevances.

PAR LE PRÉSIDENT:

405

Donc autrement dit, monsieur Lastère, vos partenaires préfèrent y aller sous forme de redevances, donc tout le risque financier est absorbé à ce moment-là par Axor?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

410

Oui, tout à fait. Si nos partenaires, bon, décident, ils ont décidé, si vous voulez, aujourd'hui, dans la situation actuelle d'aller en redevances, c'est parce qu'il faut aussi dire que le taux d'électricité que l'on propose pour acheter l'électricité n'est pas – bon, il y a des rumeurs qui circulent, si vous voulez, sur ce taux d'électricité, à sept point cinq cents (7,5 ¢/kWh), et à sept point cinq cents (7,5 ¢/kWh), c'est un projet où Axor tient à réaliser le projet, on sait pas trop comment, à sept point cinq (7,5 ¢/kWh), on pourra le faire, mais c'est un projet où il faut pas investir, en fin de compte, si vous voulez.

415

420

Donc nos partenaires aujourd'hui voient ça arriver, ce sont en plus des élus, ce sont des gens qui gèrent de l'argent de contribuables, donc si vous voulez, c'est un projet très difficile, avec une rentabilité faible, et ils ont tout à fait raison de dire, non, on préfère être en redevances. En plus, il faut chercher l'argent. Comme tout le monde sait en ce moment, c'est pas facile.

Donc leur décision, c'est de la redevance.

425

Nous, ce que l'on espère, je reviens toujours à mes problèmes de tarif, c'est que l'on va avoir un tarif qui est de huit point cinq cents (8,5 ¢/kWh), qui fait un projet qui est acceptable au

point de vue retour sur l'investissement, on est dans les onze pour cent (11 %) de retour sur l'investissement.

430 Et donc à ce moment-là, nos partenaires ont toujours la possibilité, quand on va avoir ce taux d'électricité final, de revoir leur position; ou alors, s'ils préfèrent rester en redevances comme ils ont décidé, c'est justement de voir avec eux pour bonifier cette redevance, de telle manière qu'on reste dans quelque chose qui soit un vrai partenariat, c'est-à-dire que les retombées de chacun soient équitables et qu'on profite pas de la difficulté d'investissement des communautés pour retirer l'argent. Donc c'est de retrouver le bon moyen de partage.

435
440 Donc on a fait aujourd'hui une étape à deux virgule cinq pour cent (2,5 %) pour chacun au niveau de la redevance, mais si on était, si vous l'avez vu dans notre tableau, déjà nous, si on arrive avec la remontée de saumon en plus qui apporte des coûts, mais à neuf virgule cinq cents (9,5 ¢/kWh), on est déjà, de nous-mêmes on dit, bien, on peut augmenter cette redevance à six pour cent (6 %).

445 Puis s'ils restent en redevances, ça peut peut-être encore bonifier, il y aura à voir les chiffres finaux, une fois qu'on a ça, puis déterminer ce taux final de redevances, de telle manière que les retombées économiques locales soient maximales.

445 S'ils préfèrent le faire sans risque, elles seront, c'est sûr, un peu moindres que s'ils prenaient le risque, mais elles restent sans risque, et un projet comme ça, c'est vrai qu'il y a toujours quand même un risque, moins d'eau par exemple que prévu, des choses comme ça.

450 **PAR LE PRÉSIDENT:**

455 Hier soir, j'ai bien apprécié le tableau que vous nous avez donné sur les redevances potentielles à huit point cinq sous (8,5 ¢/kWh), neuf sous (9 ¢/kWh) et neuf point cinq (9,5 ¢/kWh).

Est-ce que le même exercice a été réalisé, à savoir si les partenaires investissaient?

460 C'est-à-dire, bon, j'aimerais peut-être avoir un tableau, parce que finalement, votre investissement, est-ce qu'il est remboursé sur vingt (20) ans?

460 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Non.

465 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous le remboursez sur combien d'années?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

470

Trente-cinq (35) ans. L'amortissement du projet se fait en ce moment sur trente-cinq (35) ans.

475

C'est peut-être même quelque chose qu'on doit se questionner, pourquoi trente-cinq (35) ans!

PAR LE PRÉSIDENT:

480

Effectivement, je trouve ça long un peu! Parce que si après vingt (20) ans, vous avez plus de droits, il en reste quinze (15) ans à payer, qui va défrayer?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

485

Alors il y a des choses. Les droits sont à deux (2) niveaux. C'est au niveau du MRNF et au niveau du contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec.

490

Au niveau du MRNF, monsieur Careau devrait me confirmer ça, vous avez soit la possibilité d'avoir un contrat sur vingt-cinq (25) ans ou soit avoir un contrat sur vingt (20) ans renouvelable vingt (20) ans pour les droits d'eau.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et automatiquement renouvelable?

495

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Automatiquement renouvelable, si je ne m'abuse, aux conditions qui seront en vigueur à ce moment-là. Mais c'est renouvelable vingt (20) ans.

500

Au niveau d'Hydro-Québec, dans les contrats d'achat d'électricité, il faut savoir que Axor a actuellement quand même trois (3) centrales qui fonctionnent, on a cette même clause. Hydro-Québec, nous avons des contrats de vingt (20) ans renouvelables, à la demande du producteur, vingt (20) ans aux conditions du moment. Donc on peut prévoir d'être en fonctionnement sur quarante (40) ans.

505

Alors pourquoi on l'a fait sur trente-cinq (35) ans! On l'a fait sur trente-cinq (35) ans au départ, c'est parce qu'on s'est gardé un cinq (5) ans, disons, si ça se passe pas trop bien, bien, on a encore cinq (5) ans de plus pour essayer de rerépartir un peu ces difficultés.

510

C'est pour ça, on se donne un petit coussin à ce niveau-là sur trente-cinq (35) ans.

515 Si on regarde sur trente-cinq (35) ans par rapport à quarante (40) ans, on se rend compte que ça change pas grand-chose à ce niveau-là. Mais si ce projet avait moins d'eau, parce que la grosse crainte de ce projet, si vous voulez, elle est pas vraiment technique, parce que je pense qu'on domine quand même notre sujet, elle est qu'il n'y a pas de station de jaugeage sur la rivière. Donc toute l'étude hydraulique a été faite par conversion de bassin versant.

520 La Magpie qui est une grosse rivière, une grande rivière, donc un gros bassin versant, des rivières un peu plus loin comme la Godbout, comme la rivière au Tonnerre qui a eu pendant vingt-sept (27) ans une station de jaugeage mais qui n'en a plus. Donc si vous voulez, il y a quand même une incertitude sur l'hydrologie qui existe.

525 D'après nous, elle est faible, parce que toutes les rivières quand même de la Côte-Nord se ressemblent pas mal, donc elle devrait être correcte.

PAR LE COMMISSAIRE:

530 C'est courant, ça, monsieur Lastère que le promoteur se fie ou se base sur les données du Centre hydrique du Québec et sans faire une vérification minimale du bassin versant?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

535 Au niveau du bassin versant, de la surface de bassin versant, c'est courant, je sais pas comment font les autres compagnies, disons que c'est une erreur qu'on n'ait pas vérifié d'une façon plus importante de notre côté. C'est mon erreur.

540 On a fait quand même une première demande qui nous a été transmise en 2002 avec l'appel d'offres, bon, il y avait ce chiffre. On a quand même fait une revérification, l'erreur a été recréée, et comme je l'ai dit, c'est par hasard qu'on a trouvé, en faisant l'étude de sécurité de barrage, sur laquelle je pourrai peut-être revenir pour savoir ou vous dire où on en est exactement, et c'est là où on l'a trouvé.

545 Mais c'est vrai que depuis cette expérience, on refait notre cartographie nous-mêmes aussi!

PAR LE PRÉSIDENT:

550 Monsieur Careau, en fait, si je reprends les propos de monsieur Lastère, tantôt il indiquait que, bon, le bail pour l'obtention des forces hydrauliques était de vingt (20) ans, facilement renouvelable pour un autre vingt (20) ans, est-ce que ça fait partie du Guide ou si c'est vraiment la façon de fonctionner du ministère à l'heure actuelle?

PAR M. DENIS CAREAU:

555 Non, effectivement, dans le Guide qui a été publié, on parle de vingt (20) ans renouvelable vingt (20) ans pour les projets à venir à ce niveau-là.

Puis on a aussi une tentative d'essayer de faire "matcher", entre guillemets, les contrats d'Hydro-Québec et ceux d'octroi des forces d'hydrauliques du MRNF, pour que les échéances
560 soient les plus près possibles, pour pas que ça cause de problème d'interruption de droits, quelque chose du genre.

PAR LE COMMISSAIRE:

565 Toujours à monsieur Careau! La stratégie de développement des centrales communautaires vise essentiellement à venir en aide aux communautés, pour qu'il y ait des retombées économiques dans la communauté.

Compte tenu que les partenaires locaux semblent privilégier la formule de redevances plutôt que d'être des investisseurs, est-ce que les redevances qui sont allouées qui ont été
570 mentionnées répondent, cadrent bien avec la stratégie du gouvernement?

PAR M. DENIS CAREAU:

575 Le ministère s'implique pas dans le niveau de redevances comme tel. On laisse aux communautés le choix de faire le partenariat qu'ils veulent avec les promoteurs.

PAR LE COMMISSAIRE:

580 Donc ça répond, à votre avis, à la stratégie de la politique?

PAR M. DENIS CAREAU:

585 Oui. À partir du moment où que les communautés sont à l'aise, nous, on accepte ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

590 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais quand même continuer avec vous, monsieur Careau!

595 Au niveau des communautés, tantôt on a entendu tant la MRC que la communauté, bon,
il y avait une certaine crainte au niveau du financement du projet, parce que, bon, il pouvait y
avoir des incertitudes, etc.

600 Est-ce qu'il existe un support au niveau du MRNF pour aider les communautés à obtenir
une mise de fonds? Parce qu' il y avait à un certain moment donné, je pense, un programme
d'Hydro-Québec qui s'appelait la SOCOM, je sais pas si vous êtes familier avec ça?

PAR M. DENIS CAREAU:

605 Non, je suis pas familier avec ce principe-là comme tel.

Je sais qu'au MRNF comme tel, il n'y a pas de programme pour aider les communautés.
Il faudrait peut-être voir avec les Affaires municipales ou d'autres ministères qui sont plus
habilités à donner des subventions de cette nature-là.

610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que la formule qui a été préconisée tantôt par les différents partenaires, c'est-à-
dire redevances de deux point cent pour cent (2,5 %) pour la communauté, deux point cinq pour
cent (2,5 %) pour la MRC de Minganie et quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) pour Axor, est-ce
615 que ça remplit adéquatement les objectifs recherchés, c'est-à-dire les bénéfices pour les
communautés?

PAR M. DENIS CAREAU:

620 Bien, comme je vous disais, il faut voir. C'est les communautés qui jugent de leurs
bénéfices.

À partir du moment où ce qu'il y a un certain bénéfice qui est donné à la communauté,
puis qu'ils en sont satisfaits!

625

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc pour le MRNF, ça vous convient?

630 **PAR M. DENIS CAREAU:**

Oui. Mais dans le contexte et tout du prochain programme, on verra avec Hydro-Québec
de quelle façon ils vont gérer le programme.

635 Parce qu'effectivement, s'il y avait plusieurs projets sur la table, bien là, il y aurait une certaine classification qui serait faite en proportion effectivement des bénéfices donnés à la communauté.

640 Mais dans le cas du projet de Courbe du Sault et ayant déjà sa lettre d'intention, il est priorisé au niveau du programme.

PAR LE PRÉSIDENT:

645 Parfait, merci monsieur Careau.

Monsieur Lastère, le deux point cinq pour cent (2,5 %) qui irait finalement à la communauté innue et également à la MRC, c'est deux point cinq pour cent (2,5 %) des revenus bruts ou des revenus nets?

650 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

C'est important, c'est deux virgule cinq pour cent (2,5 %), on a l'impression que c'est tout petit, mais c'est des revenus bruts, OK!

655 Et ça, c'est aussi une forme de confiance vis-à-vis de nos partenaires. C'est que, si vous voulez, on envoie une facture une fois qu'on a produit l'électricité à Hydro-Québec, ils nous paient, et donc on repaie leur partie à nos partenaires et donc, il n'y a pas de litige. Parce que quand on commence à discuter sur le net, vous savez que la comptabilité peut faire beaucoup de choses.

660 Donc là, c'est "clean", c'est clair, bon.

665 Donc, quand on parle de brut, si vous voulez, il faut savoir, on a entendu sur d'autres projets des gens qui disent, ah, vous avez cinq pour cent (5 %), vous en mettez quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) dans les poches, malheureusement, c'est pas ça. Parce que vous avez tous les frais d'opération, de remboursement des emprunts, etc.

670 Donc cinq pour cent (5 %) du brut, ça représente une très grosse part des bénéfices. Et on a fait une évaluation, c'est que ça représente à peu près quarante-cinq pour cent (45 %) des bénéfices du projet, des bénéfices nets du projet.

Et l'autre avantage que nous n'avons pas, ce quarante-cinq pour cent (45 %) des bénéfices nets revient aux deux (2) communautés qui, elles, ne paient pas d'impôts.

675 Donc à la fin, nous, comme nous sommes une société, nous payons des impôts, donc le net après impôts est inférieur à ce que les communautés vont obtenir.

680 Ça, c'est une question fiscale, mais bon, nous payons les impôts et ils ne paient pas d'impôts.

PAR LE PRÉSIDENT:

685 Est-ce que ça serait possible, monsieur Lastère, parce que tantôt on a bifurqué un petit peu, est-ce que ça serait possible pour vous d'établir un tableau avec une participation, donc en prenant comme hypothèse que la MRC investit vingt-cinq point cinq (25,5 %), que la communauté investit vingt-cinq point cinq (25,5 %), et on aimerait savoir ce que ça donne au bout de quarante (40) ans en termes de revenus pour chacun des partenaires.

690 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Tout à fait, on peut établir ce tableau sans difficulté, puisque toutes ces études et ces pro forma ont d'ailleurs été présentés à nos partenaires, et ils ont été repris par leurs consultants à ce niveau-là qui leur ont recommandé justement d'aller en redevances.

695 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour madame de Grandpré. Permettez-moi de vous saluer!

700 Vous étiez pas là hier soir, mais ça nous fait plaisir de voir que vous êtes là aujourd'hui, cet après-midi. Bienvenue à notre Commission d'enquête et d'audience publique.

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

705 Merci monsieur Lafond.

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais en profiter, parce que tantôt, vous étiez absente.

710 Bon, on a dit que le choix de la MRC, c'était d'y aller finalement avec un deux point cinq pour cent (2,5 %). Qu'est-ce que la MRC va faire avec ça? Est-ce que vous pouvez me dire les utilisations de ces redevances-là au niveau de la MRC?

715 Est-ce qu'il y a déjà des projets qui ont été identifiés ou il y a rien d'identifié à l'heure actuelle?

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

720 Je dirais qu'actuellement, même le choix de la redevance est pas finalisé. On est encore à la recherche du financement. Il y a peut-être des portes, c'est pas facile, ça a déjà été plus

facile parce qu'il y avait des fonds, notamment avec la Fédération canadienne des municipalités. Mais de vraiment dire au complet, qu'on a rejeté au complet la possibilité d'y aller, il reste encore une possibilité qu'on soit aussi, qu'on mette de l'argent encore dedans.

725 À quoi va servir l'argent! À l'heure où on se parle, c'est pas arrêté. Mais habituellement, ce qu'on a fait dans d'autres projets, il y a un fonds régional qui est constitué, et aussi le fonds est divisé pour l'ensemble des municipalités.

PAR LE PRÉSIDENT:

730 Donc chacune des municipalités a une certaine quote-part qu'elle utilise à bon escient selon le conseil municipal en place, c'est ça?

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

735 Effectivement. Elle a le loisir de choisir ce qu'elle en fait.

Et le fonds régional sert à faire du développement au niveau des équipements ou de d'autres projets de développement régionaux.

740 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Au niveau de la Magpie, je sais que vous avez investi, et je pense que la municipalité de Magpie voulait également développer un peu des attraits touristiques, est-ce que ça a été réalisé, ces travaux-là?

745

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

750 Il y avait, dans le cas de Magpie, il y avait un fonds effectivement qui a été dédié à la municipalité locale. Les travaux, il y a une partie qui allait directement à la municipalité, et ce que vous faites référence, c'est effectivement des travaux au niveau récréotouristique qui étaient sur le site.

755 Il y a à Magpie la centrale et juste avant d'entrer sur la centrale, notamment ils ont récupéré les anciennes, il y avait déjà une centrale qui était là et qui était quelque chose d'assez typique pour la région, qui avait alimenté dans les années soixante, et ils ont récupéré une des turbines qu'ils ont mise en valeur avec des sentiers. Donc oui, les aménagements sont faits.

PAR LE PRÉSIDENT:

760 C'est bien.

PAR LE COMMISSAIRE:

765 Peut-être une question à madame Paul du MDDEP.

770 Dans le cas des autres projets semblables de minicentrales, donnez-nous des exemples de participation différente de celle qui est prévue ici au niveau de type de SOCOM, est-ce que les partenaires ont investi ou simplement se sont basés ou ont accepté les redevances? Est-ce que vous êtes au courant?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

775 Écoutez, je vais vous donner l'information dont je dispose. Je pense que dans ce domaine-là, le monde se divise en deux (2) parties; c'est les partenariats, entre guillemets, qu'établit Hydro-Québec et les partenariats qui peuvent être établis par l'entreprise privée. On parle pas du tout du même ordre de grandeur de projet.

780 On a vu dans certains projets d'Hydro-Québec, notamment dans les dérivations de rivières, Portneuf et Sault-aux-Cochons ici sur la Côte-Nord, puis il y a également la dérivation Manouane, des sociétés en commandite qui se sont créées avec Hydro-Québec.

785 Le montage financier précis, par contre, je pourrais pas vous le donner, parce que c'est vraiment pas ma partie.

 Au niveau de l'entreprise privée, on a, je pense, présentement les deux (2) scénarios sur la table qui sont les plus couramment utilisés, puis effectivement, avec Magpie, il y avait eu de l'investissement comme tel, donc la MRC a pris le risque financier.

790 Mais c'est plutôt la deuxième, l'option redevances qui est le plus souvent, qu'on voit le plus souvent.

PAR LE PRÉSIDENT:

795 Madame Paul, pendant que vous êtes là, après le bail de quarante (40) ans, qu'est-ce qui se passe? Qui reprend la centrale hydroélectrique?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

800 Très sincèrement, monsieur le Président, j'en ai aucune idée, puis j'aurai quatre-vingt-onze (91) ans aussi! Vous comprendrez que ça va être loin de mes préoccupations.

PAR LE PRÉSIDENT:

805 Moi qui croyais que vous aviez à peine quarante (40) ans!

Donc je comprends que c'est loin de vos préoccupations, mais ça m'intrigue, parce que je reviens, pour avoir présidé certaines audiences sur les éoliennes, donc on sait qu'il y a une exigence au niveau d'un fonds de démantèlement.

810 Est-ce qu'il pourrait y en avoir ou est-ce que ça pourrait être une exigence au niveau du MDDEP de prévoir un fonds de démantèlement après?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

815 Ça a jamais été envisagé. C'est vrai qu'au niveau des éoliennes, ça se fait.

Mais étant donné la durée de vie des installations hydroélectriques au Québec, je pense que c'est pas une préoccupation environnementale qui peut être immédiate.

820 Puis ça fait déjà quelques années que je travaille dans le domaine, et ce que j'ai vu le plus souvent, c'est une centrale qu'on a carrément abandonnée, mais les forces hydrauliques sont toujours là, sont toujours tellement intéressantes, le potentiel est toujours là, l'eau coule toujours dans la rivière, ce qui fait que récemment, avec les différentes constructions de petites centrales qu'on a connues, il y a eu de la récupération de ces sites-là, et le nouveau promoteur prenait à sa charge le démantèlement des installations restantes.

825 Dans certains cas, comme le dit madame de Grandpré, la mise en valeur. Ça s'est vu aussi à la Centrale chutes Chaudière près de Québec sur la rivière Chaudière, où on a vraiment fait une mise en valeur de certains éléments qui restaient.

830 Donc c'est pas une urgence de réfléchir, et je vois pas non plus un impact majeur qui serait lié à une éventuelle désaffectation, étant donné la durée de vie des projets.

PAR LE PRÉSIDENT:

835 Parfait, merci madame Paul.

Monsieur Careau, allez-y!

840 **PAR M. DENIS CAREAU:**

Oui effectivement, bien, à l'échéance au contrat de location des forces hydrauliques, c'est prévu que le gouvernement devient propriétaire des aménagements, des installations, des équipements de production hydroélectrique, là.

845 C'est sûr qu'il devient propriétaire s'il veut; à la limite, il pourrait exiger une démolition puis une remise en état des lieux.

850 Comme madame Paul vient de le mentionner, c'est sûr que c'est des aménagements qui ont une valeur importante et qui ont une durée de vie plus que quarante (40) ans, donc à l'échéance, le gouvernement en place prendra la décision, soit j'imagine de les relouer ou de donner une autre vie utile à ces aménagements-là.

855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Excellent, merci monsieur Careau.

860 Monsieur Careau, j'ai une autre question! Est-ce que vous pourriez m'expliquer en quoi consiste la redevance de trois pour cent (3 %) au fonds des municipalités? Maintenant, ça a été remplacé, mais c'est quoi exactement, ça servait à quoi, quelle est son utilité?

PAR M. DENIS CAREAU:

865 Malheureusement, je peux pas vous donner aucune information là-dessus. C'est pas nous autres qui la perçoit.

870 Moi, j'ai aucune information à ce niveau-là. Je pense que ça a été remplacé, il y avait un trois pour cent (3 %) dans le temps, ça a été remplacé; maintenant, c'est le ministère du Revenu, je pense, si elle existe encore, qui la gère. Je pourrais pas vous dire.

PAR LE PRÉSIDENT:

875 Moi, je vais aller voir monsieur Lastère, il semble au courant. Oui, allez-y monsieur Lastère!

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

880 Donc il y avait un trois pour cent (3 %) qui était prélevé, qui sont des sommes importantes d'ailleurs, mais qui étaient prélevées, qui allaient au fonds commun des municipalités, et étaient donc redistribuées par le gouvernement du Québec à l'ensemble des municipalités.

Ceci a été transformé et on appelle ça maintenant la TSP, et si vous voulez, c'est une taxation sur l'actif résiduel du projet.

885 Donc au fur et à mesure que le projet s'amortit, cette taxation diminue. Ça représente encore à peu près, globalement, trois pour cent (3 %) du net, de la valeur nette présente de l'ensemble.

890 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est une taxe annuelle, si je comprends bien?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

C'est annuel et sur la durée du projet.

895

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Je veux juste revenir à vous monsieur Bernier un petit peu!

900

Tantôt, madame de Grandpré disait que, bon, la décision, même s'ils nous avaient dit qu'ils allaient vers les redevances, qu'il y avait peut-être une possibilité d'aller aussi en financement, s'ils obtenaient du financement, peut-être d'avoir un partage, puis non seulement un partage, mais également un investissement de vingt-cinq point cinq pour cent (25,5%) qui correspond à ce qui a été entendu entre les différents partenaires.

905

Est-ce qu'au niveau de la communauté, ça pourrait éventuellement aussi être modifié? Parce que vous nous avez mentionné tantôt que c'était deux point cinq pour cent (2,5 %), puis c'était ça. Mais s'il arrivait que vous puissiez trouver du financement au niveau de la communauté, est-ce que l'orientation pourrait être modifiée à ce moment-là?

910

PAR M. YVES BERNIER:

À la lumière des informations que nous détenons sur la rentabilité, au niveau de rentabilité du projet, on a opté pour la redevance.

915

Par contre, il y a plusieurs barrières; si chacune des barrières, au fur et à mesure où le projet avance, se lève, Axor et l'autre partenaire, il reste toujours la porte ouverte au niveau de l'investissement.

920

Donc c'est sûr qu'on va le regarder au fur et à mesure que les différents paramètres financiers vont se préciser davantage.

PAR LE PRÉSIDENT:

925

Donc autrement dit, si en fait le taux du kilowattheure, au lieu d'être huit point cinq (8,5 ¢/kWh), serait de neuf sous (9 ¢/kWh), ça pourrait vous influencer, la perception de la communauté, puis peut-être réfléchir à investir à ce moment-là, c'est ça que vous me dites, si je comprends bien?

930

PAR M. YVES BERNIER:

Oui, c'est ça. C'est lorsque tous les paramètres financiers vont être vraiment attachés au niveau des hypothèses, on va procéder à la réévaluation de l'ensemble, puis là, il va y avoir une position beaucoup plus ferme au début du projet.

935 Mais la porte est ouverte. Donc pour nous, actuellement, c'est redevances, puis au fur et à mesure que l'avancement du projet, on va voir si la position a changé.

PAR LE COMMISSAIRE:

940 Monsieur Lastère, si un des partenaires optait pour les redevances et l'autre pour l'investissement, est-ce que c'est une formule qui peut fonctionner quand même?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

945 Oui, tout à fait. C'est une formule qui a été tout à fait étudiée et qui est d'ailleurs actuellement celle qui est en place, si on veut, dans nos discussions, puisque c'est très clair pour Ekuanitshit actuellement, le projet présente une faible rentabilité. Donc c'est bien préférable d'avoir des redevances.

950 Pour la MRC, elle souhaite investir quand même dans le projet. Mais bon, vous avez vu avec les réserves, redevances ou pas; c'est sûr que si le taux augmente, l'investissement devient plus intéressant, donc la MRC pourrait aller dans ce sens-là.

955 Mais la réalisation dans ce cas-là d'une société en commandite, avec un partenaire qui est en redevances, un partenaire qui est avec nous investisseur, est tout à fait possible.

PAR LE COMMISSAIRE:

960 Et l'investisseur pourrait avoir une participation inférieure au vingt-cinq point cinq pour cent (25,5 %) que vous aviez envisagé au départ?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

965 Exactement. À ce moment-là, nous, on a une participation dans le schéma que l'on est, on est à quarante-sept pour cent (47 %), et la MRC et la municipalité de Rivière-au-Tonnerre-Sheldrake sont, eux, ils ont prévu, je crois, c'est cinquante-trois pour cent (53 %).

970 Alors que si on faisait vingt-cinq (25 %), vingt-cinq (25 %), quarante-neuf (49 %) qu'on avait prévu, on aurait dû être à soixante-six (66 %) et eux à trente-quatre (34 %). Mais là, on a renégocié, s'ils veulent investir, on est prêt à laisser plus de place, si vous voulez. Mais ça leur fait prendre aussi plus de risque.

Donc c'est ça qui reste à discuter.

975 Ce qui est important par contre, c'est que vis-à-vis de la politique d'énergie, dans la société en commandite, le commandité, donc c'est-à-dire la structure qui surveille et dirige la société en commandite est une structure où à nouveau, la communauté est majoritaire.

980

Donc si vous voulez, il y a toujours cet aspect qui était demandé dans la politique, de contrôle du projet par la communauté, et elle est toujours en place, même dans la société en commandite.

PAR LE COMMISSAIRE:

985

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

990

Merci monsieur Lastère.

Je vais aller vous voir, madame de Grandpré!

995

Au niveau du Guide qui a été élaboré pour les projets de minicentrales, on lit qu'en fonction de la Loi sur les compétences municipales, le choix du partenaire doit se faire suite à un appel de candidatures effectué par la municipalité.

Est-ce que ça a été fait dans le cas du présent projet?

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

1000

Dans ce cas-ci, on m'a dit qu'on n'avait pas besoin de le faire, considérant que l'appel d'offres avait été fait par Hydro-Québec et le ministère des Ressources naturelles, dans le premier processus, d'une part.

1005

Et du fait qu'on soit en association avec une communauté autochtone, dans la loi, ça nous permettait de ne pas refaire le processus.

PAR LE PRÉSIDENT:

1010

Et ça, ce sont les Affaires municipales qui vous ont indiqué ça ou le MRNF?

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

Non, c'est avec notre aviseur légal.

1015

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah, OK. Est-ce que votre aviseur légal vous a écrit une lettre là-dessus?

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

1020

On en a eu un à un moment donné sur justement, sur les minicentrales, la relation entre les pouvoirs, entre la municipalité locale et la MRC, mais je crois pas qu'il aborde cette question-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

1025

OK. Donc c'est un avis juridique que vous avez obtenu et à partir de ça, vous n'êtes pas allé finalement en appel d'offres auprès de différents promoteurs, c'est ça?

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

1030

Non, mais comme je vous dis, les deux (2) raisons, c'était le fait qu'il y avait déjà eu un appel d'offres sur ce projet-là, et l'autre côté, dans la loi, ce qu'on en disait, lorsque dans les partenariats, il y a les Autochtones qui sont présents avec nous, on n'était pas obligé de faire le processus d'appel d'offres.

1035

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Toujours selon le Guide, il est écrit:

1040

"Il est fortement recommandé que les municipalités prennent des engagements formels en matière d'éthique municipale. Ces engagements peuvent prendre la forme de code, de principes ou de règles."

1045

Est-ce que vous pourriez préciser les engagements pris par les partenaires du projet en matière d'éthique et sous quelle forme?

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

1050

Regardez, on parle d'éthique à quel égard? Précisez les attentes qui étaient dans la politique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1055

Bien en fait, c'est ça, dans le Guide il précise qu'il y a différents choses qui sont indiquées dans le Guide, notamment avoir une espèce, peut-être un code d'éthique relativement à la façon dont les argents sont investis ou encore à la façon dont les argents qui vont être reçus vont être dépensés, etc.

1060 Donc est-ce qu'il y a quelque chose – en fait, l'éthique, à mon point de vue à moi, selon la lecture que j'en fais du Guide, l'éthique fait référence à ce que ce soit clair, net, précis, transparent, etc. Donc c'est plus dans cette optique-là.

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

1065 D'un côté, je vous dirais que les décisions sont prises par résolution en conseil, donc elles sont publiques.

1070 Et d'autre part, on est à finaliser une politique sur les ressources naturelles qui ne porte pas spécifiquement sur le projet ici de Sheldrake, mais sur l'ensemble des projets de développement liés aux ressources naturelles et qui édicte effectivement comment on prend en considération, comment les fonds seront divisés.

1075 Comment notamment, bon, ils commencent avec des grands principes sur l'exploitation des ressources naturelles, en disant que nous croyons et sommes convaincus que pour le développement de nos communautés, on doit se prendre en main, et que cette prise en main là passe par des retombées sur l'exploitation des ressources naturelles. Bon, en Minganie, il y en a de toutes les sortes, on a autant la pêche, la forêt, l'énergie éolienne, l'énergie hydraulique.

1080 Et donc à partir de ces principes-là, la politique établit donc la division de l'argent et encore une fois, on revient qu'il y a quand même, la plupart du temps, ça s'en va dans l'ensemble des municipalités.

1085 Dans le cas de Magpie, ça avait vraiment été divisé en neuf (9) parts égales. Donc la politique fait état de ces éléments-là, si ça peut répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1090 D'accord. Nous avons oui-dire que vous avez fait faire une étude par quelqu'un sur l'ensemble des rivières de la Minganie, est-ce exact? Puis que le document a été rendu public ce matin?

PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:

1095 Ce matin! Ah, il était public depuis quand même, ça fait un bout de temps qu'il est adopté.

1100 Effectivement, c'était une étude en trois (3) phases. La première phases, c'était les rivières du littoral, parce que la Minganie continue aussi sur la portion de la Basse-Côte-Nord et comprend l'île d'Anticosti.

Donc au départ, une vingtaine de rivières ont été analysées afin d'établir leurs divers potentiels. Cette étude-là a été déposée l'été dernier, et c'est un outil de travail pour les élus, afin de les aider à prendre des décisions sur le développement de l'ensemble des rivières.

1105

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci.

1110

Monsieur Bernier, est-ce qu'au niveau de la communauté, on parle toujours d'éthique, est-ce qu'il y a eu des choses qui ont été réalisées chez vous?

PAR M. YVES BERNIER:

1115

Bien nous, je vous dirais qu'il y a pas nécessairement une politique écrite en soi, mais on a un Conseil de bande qui fait beaucoup de représentations auprès de sa population. Puis tout ce qui a trait à l'utilisation des sommes qui sont, comme on pourrait dire, discrétionnaires, dans le sens où elles sont pas attirées à des activités précises, sont toujours engagées avec le consentement de la population.

1120

Ça fait qu'il y a beaucoup de consultations qui se font auprès des membres de la communauté, il y a souvent beaucoup d'assemblées dans lesquelles il y a les prises de décisions qui se prennent là avec la communauté.

1125

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci monsieur Bernier.

1130

Monsieur Lastère, j'aimerais peut-être revenir un peu au niveau du six cent mille dollars (600 000 \$). Donc il y en a un deux cent soixante mille (260 000 \$) qui va à la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, cent quarante mille (140 000 \$) à la communauté innue et un deux cent mille (200 000 \$) pour des activités récréotouristiques.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1135

Pour des aménagements.

PAR LE PRÉSIDENT:

1140

Pour réaliser des aménagements récréotouristiques.

Maintenant, pouvez-vous m'expliquer de quelle façon vous en êtes arrivé à ces montants-là? Parce que là, je vois qu'il y a une différence quand même entre la communauté et la municipalité de Rivière-au-Tonnerre.

1145 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

D'abord, ce montant de six cent mille dollars (600 000 \$), c'est un peu une bienvenue, vous savez les taxes de bienvenue! Donc on avait ça dans notre projet de 2002.

1150 Donc, comme cette fois-ci on le faisait avec les partenaires, si vous voulez, en 2002 on arrivait vraiment, la rivière Sheldrake, c'était dans la communauté Sheldrake et Rivière-au-Tonnerre. Donc il y avait des travaux prévus pour la municipalité, en fait cette somme était prévue en partie pour la municipalité, pour la réalisation du projet, au niveau du saumon également.

1155 Donc quand on a reparti le projet, on avait maintenant les partenaires qui étaient les Innus, qui étaient la municipalité, bon, et aussi la MRC. Mais le projet se déroule réellement, si vous voulez, dans la municipalité.

1160 Donc au début, on a toujours voulu que le projet soit un cinquante-cinquante (50 %-50 %) entre les Autochtones et les non-Autochtones, essayer de se rassembler. Vous savez, il y a souvent des problèmes, donc c'était un projet aussi qui se voulait être à rassembler les communautés.

1165 Il est vrai que le projet aujourd'hui, la zone de la rivière Sheldrake est vraiment beaucoup plus utilisée par les gens de Sheldrake-Rivière-au-Tonnerre que par les Innus qui maintenant ne vont plus trop sur la rivière. Mais c'est quand même leur ancien territoire.

1170 Donc on était à soit faire ce cinquante-cinquante (50 %-50 %), donc il y avait le projet récréotouristique, tout le monde s'est mis d'accord pour mettre ce deux cent mille dollars (200 000 \$) qui sera géré et investi pour faire ce projet-là, à l'accord de tout le monde.

Et ensuite, il y avait le quatre cent mille (400 000 \$) à séparer.

1175 Et donc les Innus de Mingan ont accepté, si vous voulez, de diminuer un peu leur part pour prioriser la municipalité de Rivière-au-Tonnerre, puisque le projet, les inconvénients, les séances du BAPE, les choses comme ça, les camions, c'est eux qui vont un petit peu les subir.

1180 Donc c'est pour ça que vous avez une répartition qui est un petit peu différente et qui a été acceptée par les partenaires.

PAR LE PRÉSIDENT:

1185 Et le deux cent mille dollars (200 000 \$) pour l'aménagement des infrastructures touristiques, donc ce deux cent mille dollars (200 000 \$) là était existant en 2002?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Oui.

1190

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc de 2002 à 2009, vous nous avez dit ce matin qu'il y avait eu une augmentation des coûts des matériaux, etc., est-ce que ça peut coûter plus cher pour l'aménager que le deux cent mille dollars (200 000 \$) qui a été évalué?

1195

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Alors ce qu'on appelle aménagement touristique, écotouristique, ce n'est pas vraiment l'infrastructure. Parce que nous, nous allons avoir déjà les équipements sur place. Donc par exemple la route d'accès qui nous permet de traverser la tourbière ne fait pas partie.

1200

C'est l'aménagement, les aménagements, la pose de panneaux d'indication des zones particulières, la création de belvédères, des choses comme ça qui vont être faites.

1205

Mais par exemple, le sentier en lui-même, c'est une pelleteuse qui va passer là, qui va nettoyer, faire que le tracé soit correct, et ça, c'est pas un coût, ça fait déjà partie de nos travaux de génie civil, ça se fait en à-côté.

1210

C'est vraiment la bonification pour améliorer le site, pour justement embellir et faire que ce soit un intérêt pour tout le monde de visiter le site.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc il y a des coûts de réalisation des travaux qui feront partie de vos coûts globaux, alors que le deux cent mille dollars (200 000 \$) s'applique plus à la création, enfin à l'installation de belvédères, des paliers lorsque c'est trop...

1215

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Voilà, des escaliers spéciaux.

1220

PAR LE PRÉSIDENT:

... donc lorsque la pente est trop forte.

1225

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Des choses éducatives, des panneaux indicatifs, des choses comme ça.

1230 Il faut savoir aussi que l'ensemble de ces installations seront entretenues par la Société d'énergie. On a donc nos opérateurs, et c'est eux qui auront en charge de maintenir tout ça en état. Ça fait partie du travail.

1235 Donc il y aura pas ultérieurement, que ces équipements soient, que ce site écotouristique soit abandonné, puis que ça tombe en désuétude, et que les gens, ça va être continuellement entretenu pour garder l'aspect touristique qu'on espère développer.

PAR LE COMMISSAIRE:

1240 Vous avez mentionné qu'il y avait une enveloppe budgétaire de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) pour couvrir les frais de développement pour la municipalité et la MRC et la communauté des Innus.

1245 Dites-nous comment, c'est pour couvrir quoi, et comment vous allez gérer ce fonds?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1250 C'est une enveloppe budgétaire, donc on espère qu'elle sera pas toute dépensée, si vous voulez.

Mais ça, c'est pour les frais que la MRC, que la municipalité, que les Innus entreprennent pour faire les vérifications.

1255 Par exemple, ils ont fait appel à une entreprise extérieure pour l'analyse, donc tous ces frais qui arrivent pour ça vont être remboursés par la Société d'énergie.

PAR LE COMMISSAIRE:

1260 Jusqu'à concurrence de cent cinquante mille (150 000 \$), est-ce que ça pourrait excéder?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Jusqu'à concurrence de cent cinquante mille (150 000 \$), c'est ça, oui.

1265 Bien, c'est un budget, si vous voulez. S'il y avait un dépassement, on pourrait le regarder, mais on espère qu'au contraire, on va être en dessous de ça et que c'est de l'argent qu'on pourra réutiliser ailleurs, sachant que le projet est quand même difficile, quoi.

PAR LE COMMISSAIRE:

1270 Pour changer de thème! D'abord, vous mentionnez que vous voulez exploiter le bief amont à l'élévation de soixante-neuf mètres (69 m) et qu'il est actuellement à l'élévation de

soixante-huit mètres (68 m), sauf peut-être en période de crue, mais pour une période temporaire.

1275

Qu'est-ce que ça impliquerait pour la rentabilité du projet, si on vous demandait de limiter le niveau d'exploitation à ce qu'il est actuellement?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1280

Alors tout mètre perdu et en proportion, vous savez, on a soixante-sept mètres (67 m) de chute, on perd un mètre (1 m), c'est simplement une proportion, donc ça vient diminuer bien entendu la production. On peut faire le calcul peut-être, un mètre (1 m) sur un soixante-sept (67 m), combien ça représente en pourcentage de perte de production.

1285

Donc ça entraîne automatiquement une perte de production.

Ça entraîne un petit peu plus. Il y a une chose aussi, c'est qu'il faut qu'on fasse des équipements d'évacuation, et donc si on diminue le niveau d'eau, il faut savoir qu'il va falloir tout creuser plus, parce qu'il faut quand même que nous, on capte l'eau. Donc les passages vont être profonds, plus profonds d'un mètre (1 m).

1290

Or comme le niveau du sol existe, si aujourd'hui on a besoin de creuser huit mètres (8 m) pour avoir le bon passage d'eau, si le niveau d'eau est un mètre (1 m) plus bas, bien, il va falloir creuser neuf mètres (9 m).

1295

Donc contrairement à ce qu'on peut envisager, ça augmente aussi un petit peu les coûts de construction, parce qu'il faut faire les amenées d'eau, faire le passage.

1300

Donc il y a un coût économique des travaux plus important.

Il y a une perte de production.

Et la troisième chose, c'est qu'il y a aussi, à notre avis, une perte d'intérêt touristique, parce que plus on va descendre le niveau de retenue du bief amont, moins les bateaux vont pouvoir, l'aspect de pouvoir accéder à la rivière, de se déplacer va disparaître.

1305

On a fait l'étude de ce bief amont qui a été faite à différentes hauteurs de chute, différents niveaux d'opération, on a fait soixante et onze (71 m), soixante-dix (70 m), soixante-neuf (69 m), soixante-huit (68 m), et on a trouvé que l'optimum qui créait le moins de problèmes était vraiment soixante-neuf mètres (69 m) où il y avait justement ce gain d'habitats. En maintenant ce niveau d'eau, on a un gain d'habitats pour les poissons, pour les zones d'élevage, les zones de fraie, bon.

1310

1315 Donc on aurait préféré, en tant que producteur, aller à soixante-dix (70 m), parce qu'on aurait augmenté un peu notre production, mais à ce moment-là, vous inondiez beaucoup plus le lac Banane, des choses comme ça que l'on a vues, et ces milieux humides venaient vraiment être altérés.

1320 Alors qu'à soixante-neuf mètres (69 m), ils ne sont pas endommagés, ils vont se régénérer.

 Donc c'est pour ça qu'on est revenu, notre premier projet était à soixante-dix (70 m), et on est redescendu à soixante-neuf (69 m) qui nous paraît être l'optimal de tout.

1325

PAR LE PRÉSIDENT:

 Monsieur Lastère, est-ce que ça serait possible peut-être d'installer à l'écran le tableau 2.2 du PR3.1, c'est-à-dire l'étude d'impact? En fait, ça fait état des critères d'analyse.

1330

 En fait, si on retient de toute façon ces trois (3) options, donc il y a eu trois (3) options du niveau d'exploitation, c'est-à-dire soixante-huit (68 m), soixante-neuf (69 m) et soixante-dix mètres (70 m).

1335

 Est-ce qu'un tableau sur la rentabilité du projet, avec un seuil de soixante-huit mètres (68 m), serait utile pour comparer cette variante avec celle de soixante-neuf mètres (69 m)?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1340

 Oui, on peut le faire. Ça va être un tout petit peu plus faible, si vous voulez.

 Il va y avoir une petite perte de production, donc une petite augmentation, donc vous allez à nouveau abaisser un peu la rentabilité du projet.

1345

 Mais oui, on peut le faire, absolument.

PAR LE PRÉSIDENT:

 Oui, si c'était possible, en même temps que l'autre tableau que je vous ai demandé tantôt.

1350

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

 OK.

1355

PAR LE PRÉSIDENT:

 Ce serait fort apprécié.

1360 Maintenant, quels sont les critères qui ont été utilisés, puis non seulement les critères, mais également les seuils utilisés, pour déterminer que l'ennoisement riverain n'entraînerait pas finalement une augmentation significative du mercure dans la chair du poisson?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1365 Je vais passer la parole à monsieur Lacasse.

PAR M. SYLVAIN LACASSE:

1370 En fait, l'analyse au niveau du mercure se fait par comparaison avec d'autres projets de suivis d'Hydro-Québec. Hydro-Québec a suivi depuis trente (30) ans, quarante (40) ans l'évolution des teneurs en mercure dans différents plans d'eau, puis ils ont des critères. C'est très bien connu comment se fait l'augmentation du mercure dans différentes tailles de réservoir.

1375 Ça fait qu'on y va par comparaison en fonction principalement de la superficie inondée, le temps de renouvellement de l'eau. Il y a différents paramètres qui rentrent dans l'équation finalement. On y va vraiment, c'est vraiment de façon proportionnelle aux dimensions de réservoirs existants qu'on peut faire une interprétation de comment devrait évoluer le mercure dans un cas comme celui-ci.

1380 Puis là, on est vraiment dans la situation la moins pire, je dirais, en termes de production de mercure, parce qu'il y a une très faible superficie terrestre inondée. En plus, le bois est récupéré avant le rehaussement du niveau d'eau. Puis l'augmentation du temps de séjour est à peine, si je me rappelle bien, on parle de – ça fait que c'est ça, il y a une très faible augmentation du temps de séjour, je veux dire, c'est pratiquement comme les conditions naturelles, le temps de renouvellement de l'eau dans le secteur amont.

1385 Ça fait qu'il y a vraiment pas de conséquence prévisible au niveau de l'augmentation du taux de mercure dans l'eau et éventuellement dans la chair des poissons.

PAR LE PRÉSIDENT:

1390 Est-ce que vous pourriez nous dire le marnage actuel puis le marnage prévu dans le bief amont et dans le lac Banane, ça va être quoi, le marnage? L'actuel est tant, et celui qui est prévu avec l'ennoisement.

1395 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

1400 Le marnage! Si vous voulez, actuellement la rivière varie naturellement en fonction des crues et des étiages, elle varie avec un niveau qui peut atteindre soixante-dix (70 m) pour les pluies très fortes à un niveau qui est de l'ordre de soixante-sept (67 m) aux étiages très forts.

Donc on a à peu près trois mètres (3 m) naturels de marnage.

1405 Lorsqu'on aura installé notre seuil à soixante-neuf (69 m), nous allons maintenir, on est au fil de l'eau, donc nous allons maintenir le niveau d'opération à soixante-neuf (69 m), et on peut dire qu'à quatre-cinq centimètres (4 cm-5 cm) près, le niveau ne va plus bouger, sauf en cas de crue extrême.

1410 Même quand il va y avoir la crue, comme je vous dis, on a augmenté la capacité d'évacuation au niveau de la rivière, grâce à l'évacuateur de crue, donc on est capable déjà de passer la crue un (1) en cent (100) ans, donc on va être capable de maintenir ce soixante-neuf (69 m).

1415 C'est quand la crue va devenir extrêmement exceptionnelle que le niveau va augmenter. Donc on va même diminuer par rapport à aujourd'hui les fréquences où on va atteindre le niveau soixante-dix (70 m). Parce qu'on a augmenté la capacité d'évacuation.

Donc le niveau amont va devenir quelque chose de très constant.

1420 On n'est pas comme un projet Hydro-Québec à jouer avec le réservoir et des choses comme ça, on est au fil de l'eau.

PAR LE COMMISSAIRE:

1425 Vous avez produit, monsieur Lastère, un tableau du bilan des gains et des pertes des milieux humides, est-ce que vous pourriez nous le présenter s'il vous plaît?

Le tableau 10 de votre document PR5.2.1.

PAR LE PRÉSIDENT:

1430

Monsieur Lastère, le document PR5.2.1, le tableau 10!

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1435

Malheureusement, on l'a pas sous forme...

PAR M. NORMAND BERGERON:

1440 C'est un tableau qui comporte très peu de chiffres, et c'est pour cette raison-là qu'on n'a pas senti en prévoir la projection comme telle, mais on peut le commenter toutefois.

PAR LE COMMISSAIRE:

S'il vous plaît, oui.

1445

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

On a l'étude d'impact, donc on devrait être capable de retrouver la page!

1450

PAR LE PRÉSIDENT:

En attendant que ça arrive, nous allons continuer avec une petite question facile!

1455

L'accumulation de glace ou d'embâcle, est-ce que ça pourrait perturber l'écoulement de la prise d'eau ou encore au déversoir?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Bien, au niveau de la glace, on va avoir un plan d'eau qui va être stable.

1460

Donc si vous voulez, la glace que l'on va avoir dans ce plan d'eau devrait justement fondre très progressivement, et ne pas – encore une fois, le niveau d'eau va rester constant, donc il va pas y avoir ces variations qui font casser la glace.

1465

Donc au contraire, basé sur notre expérience par exemple de nos rivières de nos centrales comme Jean-Guérin, des choses comme ça, où on a ce même type d'installation, depuis qu'on a l'installation, les gens ne constatent plus d'embâcle, parce que la rivière ne se casse plus, la glace ne se casse plus, elle se casse à deux (2 km) ou trois kilomètres (3 km) en amont où ça fait des problèmes.

1470

Mais au niveau du barrage, c'est plus le cas.

1475

Et au moment où arrive la crue, donc il y a un coup d'eau important, c'est à nouveau l'évacuateur de crue qui va être ouvert, qui va venir tirer cette glace, et donc il n'y aura pas encore augmentation du niveau de l'eau. Donc l'eau va être vraiment tirée par en dessous de la glace, elle va se briser, c'est sûr, dans la petite partie de l'évacuateur de crue, mais ce n'est pas suffisant pour créer un embâcle.

1480

Donc au contraire, on a constaté, nous, des grandes améliorations à ce niveau-là.

Donc on en conclut, basé sur notre expérience, on en conclut qu'on réduit vraiment le problème d'embâcle et ce genre de risque là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1485

Donc est-ce que vous pourriez nous commenter votre tableau, votre bilan révisé des gains et pertes des milieux humides, et nous dire quel est le bilan net positif ou négatif avec la réalisation de votre projet à moyen et long termes?

1490

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Donc, monsieur le Commissaire, je passe donc la parole à monsieur Lacasse.

PAR M. SYLVAIN LACASSE:

1495

Oui. C'est sûr, le bilan qu'on a à l'écran, des pertes et des gains à long terme, il faut préciser, c'est le bilan après dix (10) ans de reconstitution des écotones riverains en bordure des plans d'eau qui est affiché à l'écran.

1500

En fait, ce qu'on va avoir, on a séparé ça selon les types, parce que les milieux humides, c'est un terme général qui regroupe différents types de milieux.

1505

La première ligne, ça représente les marécages arbustifs et les marais riverains. Essentiellement dans le cas du secteur amont de la rivière Sheldrake, c'est des aulnaies essentiellement qu'on retrouve systématiquement en bordure de chacune des rives du secteur amont.

1510

On a évalué les pertes; ça, ça a été mesuré à différents endroits, la largeur de la bande d'aulnaies dans le secteur amont, ça nous donne, avec le rehaussement de niveau qui est prévu, parce que ces aulnaies riveraines sont habituées de se faire inondées à chaque printemps, comme on a vu présentement, les aulnaies sont en eau. Sauf que pendant l'été, habituellement le cycle naturel fait que ces aulnaies-là sont exondées. Là, elles vont être inondées en permanence à la ligne des hautes eaux printanières, ce qui fait qu'après quelques années, ces aulnaies-là inondées vont dépérir, c'est ce qui nous amène une perte de cinq (5 ha) à cinq point cinq hectares (5,5 ha) que nous avons évaluée.

1515

1520

En contrepartie, ces aulnaies-là vont pouvoir se reconstituer, parce que la forêt adjacente au secteur amont, les arbres qui sont là, qui sont essentiellement des épinettes, en ayant constamment les racines dans l'eau, ces épinettes-là vont venir qu'à mourir après un certain nombre d'années, le fait d'avoir leurs racines inondées en permanence.

1525

Ça fait que ça, on a évalué que ça pouvait se produire entre la cote soixante-neuf mètres (69 m) et jusqu'à soixante-neuf point cinq (69,5 m). C'est sûr qu'il y a une certaine imprécision à ce niveau-là. Dans certains cas, c'est peut-être jusqu'à soixante-neuf point trois (69,3 m) que les épinettes vont mourir en bordure du bief amont.

Dans le pire cas, ça pourrait être jusqu'à soixante-neuf point cinq (69,5 m). C'est ce qu'on a évalué puis qui donne une fourchette qui se situe entre quatre (4 ha) et six hectares (6 ha).

1530 Puis cette zone-là où les épinettes vont mourir dans le secteur, en bordure du secteur amont, va être recolonisée par des aulnaies. On va retrouver, après un intervalle à peu près de dix (10) ans, le même type de milieu que ce qu'on retrouve présentement en bordure du secteur amont. Donc il va y avoir une bande d'aulnaies qui va s'être reformée naturellement tout le long sur le pourtour du secteur amont.

1535 Ça fait qu'à ce niveau-là, on anticipe, si on regarde uniquement la première ligne au niveau des marécages arbustifs, on anticipe un gain qui va compenser la perte finalement à ce niveau-là.

1540 Au niveau des milieux tourbeux du lac Banane, on a révisé le bilan initial où on présentait une perte dans l'étude d'impact qui était de l'ordre de deux (2 ha) à deux point cinq hectares (2,5 ha). Pourquoi on l'a révisé, c'est parce qu'en fouillant davantage dans la littérature scientifique, on a trouvé un cas très comparable en Ontario où il y avait eu un rehaussement même de plus grande ampleur que ce qu'on va avoir dans le cas du lac Banane, ça avait été fait de façon expérimentale par des chercheurs. Ça a été suivi sur une longue période de temps.

1545 Et ce qu'ils ont constaté, c'est qu'après un intervalle de dix (10) ans, puis les photos sont très éloquentes, si jamais quelqu'un veut consulter l'article en question, on voit très bien qu'après dix (10) ans, on a exactement le même type de milieu qui s'est reformé en bordure du lac.

1550 En fait, ce qui est arrivé, c'est que les tourbières, puis on voit ça dans plusieurs réservoirs où il y a des tourbières flottantes, bien, c'est qu'à un moment donné, la tourbe, avec le temps, vient à décrocher, elle flotte, et puis le milieu se reconstitue de façon comme il était à l'origine. Sauf que là, on parle de tourbières flottantes au lieu des tourbières comme elles sont présentement, mais ça demeure des tourbières quand même.

1555 Ça fait que c'est pour ça qu'on a révisé la perte à ce niveau-là. On a mis zéro, en considérant une reconstitution à long terme du même type de milieu.

1560 Dans l'intervalle, pendant cette période de dix (10) ans là, il va quand même y avoir des herbiers aquatiques qui vont pouvoir coloniser le secteur, puis ensuite la tourbe va reprendre la place qu'elle avait à l'origine.

1565 Au niveau de la troisième ligne du tableau, ça, c'est les milieux tourbeux qui sont traversés par le chemin d'accès. On l'a vu en survolant ce matin, il y a trois (3) tourbières qui vont être traversées par le chemin d'accès. Il y a pas d'autres alternatives, comme vous l'avez bien vu lors du survol, il y a pas vraiment d'autres alternatives pour pouvoir passer le chemin ailleurs.

1570 Les seules autres alternatives, c'est des collines de roc, c'est d'autres tourbières. Mais ça, c'est une perte à ce niveau-là qui est permanente, qui a été évaluée à trois point trois hectares (3,3 ha).

1575 Puis enfin, la quatrième ligne, ça, c'est les herbiers aquatiques. Présentement, il y en a quand même assez peu dans le secteur amont de la rivière Sheldrake, on parle des plantes aquatiques qui sont en permanence dans l'eau, il y en a très peu. Il y en a davantage dans le secteur du lac Banane.

1580 À ce niveau-là, on anticipe principalement dans le premier kilomètre en haut du déversoir, on anticipe un ralentissement des vitesses d'écoulement qui devrait être favorable à l'implantation de plus grandes superficies d'herbiers aquatiques que ce qu'on a présentement.

Ce gain-là a été évalué entre quatre (4 ha) et cinq hectares (5 ha).

1585 Ça fait que quand on cumule l'ensemble des types de milieux humides, les pertes et les gains, c'est là qu'on voit qu'on arrive quand même à un bilan assez équilibré entre les deux (2), des pertes globales évaluées entre huit point trois (8,3 ha) et huit point huit hectares (8,8 ha), et des gains qui varient entre huit (8 ha) et onze hectares (11 ha).

1590 C'est sûr qu'il y a toujours une marge d'imprécision, c'est pour ça qu'on fonctionne avec des fourchettes comme ça. On peut pas dire hors de tout doute que ça va être huit point cinq (8,5 ha) de perte, on aime mieux fonctionner avec une fourchette comme ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1595 Deux (2) choses! La première, bon, vous avez parlé d'une étude, on va vous demander d'en déposer une seule copie. Vous comprendrez qu'il y a des droits d'auteur là-dessus, et le BAPE ne mettra pas cette copie-là sur Internet, ça va être une copie qui va être disponible pour consultation strictement au BAPE. Donc pour éviter qu'on se retrouve avec une demande de quelques millions, parce qu'il y a des droits d'auteur, puis que la planète entière peut aller la voir. Donc pour éviter tout ça, une copie seulement.

Maintenant, je vais aller voir du côté de madame Paul.

1605 Madame Paul, bon, le tableau qui a été révisé des pertes et gains convient au ministère, puis est-ce que malgré tout ça, est-ce que le ministère entend envisager demander des compensations, notamment pour la perte pour le chemin d'accès, en fait surtout la tourbière principale, celle qui est le plus affectée?

1610 **PAR Mme MIREILLE PAUL:**

Oui, comme vous l'avez dit, monsieur le Président, c'est un dossier, les milieux humides, qui préoccupe beaucoup le ministère. On a d'ailleurs questionné dans les deux (2) documents de questions qu'on a adressées au promoteur, il y avait des questions sur le bilan des gains et des pertes à long terme.

Maintenant, je vais demander à madame Gagnon de vous donner les précisions par rapport aux compensations qu'on pourrait exiger, notamment en ce qui concerne la route d'accès.

1620

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Gagnon, on vous écoute!

1625 **PAR Mme MÉLISSA GAGNON:**

Oui monsieur le Président. Donc à prime abord, j'aimerais ça peut-être dire qu'on est encore en train d'évaluer les pertes. Donc on travaille en partenariat avec la Direction du patrimoine écologique et des parcs de notre ministère pour essayer d'abord d'évaluer si on est d'accord avec ce qui a été présenté par l'initiateur.

1630

Suite à l'évaluation, les résultats d'évaluation qu'on est en train de faire vont nous dire, bon, si oui ou non, effectivement il y a des besoins de compensations.

L'initiateur a déjà proposé un peu une compensation qui était plus de la mise en valeur des milieux tourbeux, donc des grandes tourbières sur le chemin d'accès.

1635

C'est sûr que nous, ce qui nous préoccupe le plus, c'est vraiment les tourbières, parce que c'est des milieux qui sont difficiles, c'est des milieux qui peuvent pas être vraiment recréés, donc c'est vraiment un des milieux qui nous préoccupe le plus.

1640

Donc ce qu'on va regarder comme compensations, on a comme un peu une séquence qui est priorisée au ministère. La première, ce serait de plutôt...

1645 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'éviter?

PAR Mme MÉLISSA GAGNON:

1650

Bien, c'est sûr, il y a la première séquence qui veut que dans l'autorisation d'un projet, ce qu'on regarde, c'est d'abord la séquence éviter, minimiser, et, en dernier recours, compenser. Donc ça, c'est vraiment autre chose, c'est plus dans le processus d'autorisation.

1655

En dernier recours, quand on arrive à la fin puis que, bon, on voit qu'on a vraiment essayé d'éviter, mais que c'était vraiment pas possible, dans le cas du projet de Sheldrake, effectivement, le chemin d'accès, c'est difficile d'éviter toutes les tourbières présentes. Donc on a vu que c'était pas vraiment une solution.

1660

L'initiateur a essayé de regarder les variantes qui lui permettaient de minimiser les pertes de milieux humides, notamment les tourbières. Donc il y a un effort qui a été fait de ce côté-là.

1665

Il y a aussi des mesures d'atténuation qui sont proposées, il y a notamment l'aménagement des ponceaux qui permettent de maintenir le lien hydrique de chaque côté de la route.

Puis là, par la suite, bien c'est ça, comme je disais, on évalue les pertes qui sont considérées.

1670

Puis au niveau de la compensation, il y a également une séquence, ce que j'avais commencé à vous expliquer. Donc là, la séquence, ça va être à prime abord de restaurer une tourbière qui a été perturbée.

1675

Pour faire le lien directement avec Sheldrake, c'est difficile dans la région ici d'aller vers ça, parce que les perturbations sont plutôt permanentes. Ça fait que c'est souvent des lignes électriques par exemple, donc on peut pas vraiment restaurer le milieu, la perturbation est encore là.

1680

Sinon, on va aller un peu plus vers une protection d'un milieu d'une qualité équivalente, donc d'aller protéger nos tourbières. Encore là, c'est pas quelque chose qui est facile ici, parce que c'est beaucoup des terres publiques, puis il y en a quand même en abondance, tout ça, mais c'est surtout parce qu'on est en terre publique.

1685

Donc à ce moment-là, il resterait un peu la dernière option qui est une compensation peut-être plus d'ordre financier. Encore là, c'est pas nécessairement de juste donner de l'argent qui irait, c'est vraiment d'investir pour aider à la protection des milieux humides. Donc ça peut être soit pour un projet de recherche et développement, pour essayer de comprendre encore plus ces milieux-là, à savoir comment on peut les protéger, comment on peut les restaurer.

1690

Puis sinon, en dernier recours, ça peut être de l'éducation, de la sensibilisation, pour justement favoriser la protection des milieux.

Mais c'est toujours dans l'idée d'essayer de protéger et de maintenir des milieux qui ont une qualité équivalente. Donc quand on parle de tourbières, c'est vraiment d'essayer d'aller vers les tourbières.

1695

Donc c'est un peu ce qu'on regarde en ce moment en collaboration avec la Direction du patrimoine écologique et des parcs qui sont vraiment les experts un peu sur la question à notre ministère.

1700 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ce que j'en comprends, le bilan final chez vous pourrait être différent du bilan final présenté par le promoteur?

1705 **PAR Mme MÉLISSA GAGNON:**

Oui. Bien, c'est ce qu'on est en train d'évaluer. Parce que, bon, il faut comprendre que les milieux humides, c'est des milieux qui sont assez complexes, donc c'est des milieux qui sont complexes, et l'impact que ça peut avoir, il y a différentes façons de le regarder. Ça peut avoir une influence plus qu'immédiate, je veux dire, il y a le chemin d'accès, mais bon, on regarde aussi en bordure qu'est-ce qui se passe.

1710

Puis il y a aussi la question du lac Banane. Donc comme monsieur Lacasse l'a expliqué, eux nous ont présenté une étude de monsieur Asada, l'étude de laquelle il a parlé, on a regardé cette étude-là, bon, on est d'accord, c'est super intéressant, puis c'est bien de voir qu'il y a une possibilité de réhabilitation du milieu par lui-même, sauf que nous, ça reste quand même des préoccupations qui demeurent pour nous.

1715

Comme madame Paul le disait, c'est des milieux qui sont importants, on a des préoccupations face à ces milieux-là. Donc on va probablement, on va peut-être aller vers un suivi qui est plus précis pour ce milieu-là, plus élaboré un peu, pour s'assurer justement qu'il y a pas eu d'impact, que le milieu s'est bien réhabilité par lui-même. Puis si c'est pas le cas, à ce moment-là on pourrait même aller vers ajouter des compensations si le milieu, s'il y a eu des pertes qui étaient pas prévues, là.

1720

1725

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Donc l'étude, vous dites que l'étude est intéressante, que le promoteur va nous déposer et que vous avez déjà eue.

1730

Est-ce que le milieu en Ontario, parce que ça s'est passé en Ontario, est-ce que le milieu en Ontario est similaire à ce qu'on retrouve ici? Parce que si c'est pas similaire en termes de morphologie puis en termes d'hydrologie, etc., est-ce que ça peut avoir un effet contraire finalement?

1735 **PAR Mme MÉLISSA GAGNON:**

Bien, je dirais, c'est sûr qu'il peut y avoir des similarités, c'est un peu un milieu qui est boréal dans les deux (2) cas.

1740 Je peux pas vous dire avec exactitude, j'ai pas été sur le terrain, puis bon, j'ai lu l'étude, mais je connais pas le milieu parfaitement.

1745 Mais c'est pour ça un peu que je vous disais qu'il y a des préoccupations qui restent de notre côté, parce que, bon, c'est une étude qui est super intéressante, on voit comment ça s'est produit dans ce cas-là en particulier.

1750 Ensuite, à savoir si ça va se produire exactement de la même façon ici, on le sait pas, puis justement, c'est quelque chose qui est intéressant; ça fait partie un peu même, à la limite, tout à l'heure je vous parlais de la recherche et développement dans le domaine des milieux humides, c'est un peu pour ça que nous, on voudrait aller vers un suivi peut-être un peu plus approfondi, pour s'assurer qu'effectivement, ça s'est produit sensiblement de la même façon ici.

1755 Ça va être de l'information qui va être intéressante pour les projets éventuels ou des perturbations des projets éventuels du même genre dans le secteur ici, donc c'est pour ça que je vous disais qu'il nous reste des préoccupations, qu'on va peut-être aller vers un suivi qui va nous permettre de s'assurer justement qu'il y a pas eu d'impact supérieur à ce qui a été évalué par l'initiateur.

1760 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc il est loisible d'envisager finalement que ça pourrait être un suivi effectivement sur une dizaine d'années?

1765 **PAR Mme MÉLISSA GAGNON:**

Oui, effectivement. Bien, je crois, vous devez vous rappeler qu'il y a déjà un suivi qui est proposé sur les milieux humides, mais comme je disais, hier justement dans une de mes réponses, c'est que les détails du suivi sont pas encore établis.

1770 Donc ça, ça pourrait venir jouer sur qu'est-ce qui va être demandé exactement à l'intérieur du suivi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1775 Parfait, merci madame Gagnon.

Monsieur Labrie, allez-y.

PAR LE COMMISSAIRE:

1780 Monsieur Lastère, parlez-nous du chemin d'accès!

On voit que vous contournez ou passez à travers des tourbières, est-ce qu'on a vraiment évalué toutes les variantes et choisi la meilleure ou bien on a choisi les plus faciles, parce qu'on voulait éviter du roc dénudé qui est plus coûteux?

1785 Est-ce qu'il y aurait pas eu moyen de minimiser encore davantage le passage dans les milieux humides?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1790 Donc on a regardé les solutions un peu des deux (2) côtés. On a regardé aussi la solution qui nous aurait fait partir en rive gauche. Ça a été regardé. C'est très difficile d'accès.

1795 On s'est rendu compte, et par hélicoptère on le voit bien aujourd'hui, c'est pareil, énormément de tourbières. C'est vrai, des massifs rocheux. Et en plus, du côté gauche de la rivière, on arrivait sur la rivière d'Épinettes qui est quand même un sanctuaire de saumon reconnu, et donc se mettre à faire un pont pour traverser là, si vous voulez, ça nous paraissait être quelque chose de très difficile.

1800 Donc la moins mauvaise solution, après avoir beaucoup travaillé sur cet aspect-là, avoir cherché, s'être fait aider aussi par les gens de Rivière-au-Tonnerre qui circulent en VTT, qui connaissent donc bien où on passe à peu près dans la tourbière, on en est arrivé à ce tracé qui ne correspond pas tout à fait au tracé actuel, parce que justement, avec les VTT actuellement, à certains endroits ils utilisent des ruisseaux, ils passent dans des choses, donc des choses que
1805 nous, on va éviter bien entendu.

Et on pense à notre avis optimiser vraiment l'accès au site, et on a, vous voyez, donc même dans ce tableau, on avait même essayé de contourner, mais finalement, les dommages étaient supérieurs.

1810 Et oui, aujourd'hui, on dit qu'à notre avis, on a fait l'effort maximum pour trouver la solution qui a le moins d'impacts.

PAR LE PRÉSIDENT:

1815 Seulement pour information non personnelle, mais pour information pour la Commission! Le coût d'un cent mètres (100 m) dans une partie dénudée, le coût d'un cent mètres (100 m) en milieu humide, ça peut être quoi exactement?

1820 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Alors, je sais pas si on a ce plan-là, on l'a pas! Toute la route d'accès est divisée en plusieurs segments. On a déterminé tourbière, zone de roc, non tourbière, etc., etc. Donc on a chiffré l'ensemble de ces choses-là.

1825

Donc, si vous voulez, un terrain quand on sort de la route 138, on est à un terrain où la route se fait facilement, on est à peu près à ce qu'on appelle cent mille dollars du kilomètre (100 000 \$/km).

1830

Quand on arrive au niveau de la tourbière, on a un zéro de plus, on est à un million le kilomètre (1 M\$/km).

PAR LE PRÉSIDENT:

1835

Bon, c'est clair, net et précis.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1840

Il faut voir, et ça aussi, c'est un aspect très important qui n'a pas été abordé encore, c'est l'aspect de l'échéancier de construction de cette route.

Nous, on a regardé les gens qui ont l'habitude de faire ces routes, ce sont des gens de Sept-Îles, et c'est très important de la construire en hiver. C'est possible de la construire en été, c'est sûr, mais c'est plus difficile.

1845

En hiver, nous allons avoir la chance que la route pour la tourbière va geler, elle gèle très profondément, puisque, si vous voulez, il y a juste un couvert d'eau, donc le gel prend très fort, et ça nous sert aussi de route d'accès. Donc on peut rouler, faire très facilement un pont de glace.

1850

Mais ça nous permet d'étendre tout dans la partie de cette tourbière le géotextile sur la glace et de venir déposer la roche sur ce géotextile, donc sans avoir à patauger dans la tourbière et endommager.

1855

On a aussi tout un système de ponceaux qui permet de laisser les écoulements d'eau entre les deux (2) parties de la tourbière pour laisser les écoulements libres.

Et donc, on dépose ces roches sur ce géotextile en période d'hiver, et quand le printemps arrivera, tous travaux cesseront et naturellement, quand la glace va fondre, le géotextile va couler dans la tourbière et venir constituer le chemin d'accès.

1860

Bien entendu, sur la route, on aura installé de la roche supplémentaire, de telle manière qu'une fois que la période des hautes eaux sera terminée, on va finaliser la route d'accès, mais

1865 on va la finaliser par exemple au mois de juin quand les eaux auront baissé dans la tourbière, de façon, parce qu'il y a certains endroits où ça va sombrer, si vous voulez, le roc va sombrer plus profond, puis on peut se retrouver avec un trou, un autre endroit avec une bosse, et donc ça, ça va être renivelé.

1870 Mais c'est l'importance de faire ces travaux en hiver, et ça, c'est très important dans notre échéancier.

Et c'est une chose que l'on dit, c'est que nous, on veut débiter les travaux, c'est-à-dire réellement sur le chantier en janvier 2010. Si on n'est pas en mesure d'avoir les permis, les autorisations qui sont nécessaires, eh bien, c'est un projet qui va perdre un an.

1875 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Vous dites qu'au mois de juin, le surclassement devrait être complété, vous allez niveler la route, parce qu'il va y avoir des affaissements bien sûr.

1880 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

C'est ça.

1885 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Mais à ma connaissance, selon mon expérience, ça peut se faire sur plus d'un (1) an, et même deux (2) ans, cet affaissement-là.

1890 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Tout à fait.

1895 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Là, vous disiez que vous allez pas apporter de matériaux de l'extérieur, est-ce que vous allez pouvoir risquer d'en avoir besoin après un (1) an ou deux (2)?

1900 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Alors, on a prévu de faire, sur la partie où on est sur le roc, sur les parties qui sont pas humides, de faire un surélévement de la route, de façon à stocker le roc, pour éviter de faire des zones de stockage.

1905 On a quand même une zone de stockage qui est la zone de stationnement; il y a un stationnement qui est près de l'évacuateur de crue où on peut stocker une partie du roc.

Mais notre objectif, c'est de tout de suite le placer sur la route, et c'est vrai que ça va évoluer en fonction, c'est quelque chose qu'il va falloir adapter.

1910 Et si à un moment donné, au bout de trois (3) ou quatre (4) ans, quand ça se met en place, s'il manque des matériaux, il faudra peut-être aller en chercher ailleurs. Si vous voulez, il y a des carrières tout le long de la 138, il faudra faire une demande à ce moment-là, mais le gros des matériaux que l'on excave vont servir à la route d'accès. Ce qui nous permet d'avoir un bilan déblai-remblai qui s'égalise, si vous voulez.

1915 Donc on n'a rien à disposer au niveau des rocs. On a bien sûr des couverts, des terres arables, des choses comme ça, mais le roc va être tout utilisé à refaire cette route, et plutôt même à la surélever.

PAR LE COMMISSAIRE:

1920 La prolongation de votre route d'accès jusqu'au lac Touzel, est-ce que c'est quelque chose qui est envisagé de votre part ou si vous laissez le projet...

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1925 Non, ça, c'est quelque chose qui fait pas partie du projet.

1930 C'est une opportunité que le projet apporte à la municipalité, ultérieurement justement de prolonger la route à la dimension comme ils le souhaiteront vers le lac Touzel, qui est une possibilité de développement foncier pour l'installation éventuellement de chalets, etc., autour de ce lac.

Donc c'est un développement ultérieur.

PAR LE PRÉSIDENT:

Une dernière question peut-être avant d'aller à la pause!

1940 Donc on comprend qu'il y a eu l'alternative qui a été étudiée d'un chemin sur cette rive-là. Maintenant, tantôt vous avez mentionné qu'il avait été regardé également sur l'autre rive.

1945 Ce que vous avez retenu finalement, c'était plus le fait, bon, qu'il fallait traverser la rivière d'Épinettes. Mais est-ce que les coûts ont été évalués, faire une comparaison des coûts entre les deux (2) alternatives, soit l'alternative rive gauche et l'alternative rive droite?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

1950 Non, on n'a pas été jusqu'aux coûts, on a été à l'évaluation en rive gauche, ça a été de voir les sections qui passaient dans la tourbière, les sections qui étaient disons faciles dans le sable, et les sections qui étaient dans des caps de roc qui émergeaient.

1955 Et on se rend compte que du côté gauche, on passe vraiment dans des tourbières encore plus profondes. C'est-à-dire, celle-ci, la grande tourbière est une tourbière profonde, mais de l'autre côté, réellement il y a des encaissements, et constamment, il y a des tourbières profondes.

Les gens avec qui, pourtant des gens de la place avec qui on s'est déplacé, bien, les quatre (4) roues s'enfonçaient, on les retrouvait plus. Donc faire la route dedans, là, c'était compliqué.

1960 Et en plus, au bout de tout ça, si vous voulez, on arrivait sur une descente assez pentue sur la rivière d'Épinettes. Donc on s'est retiré de ce projet-là.

1965 On a regardé aussi la possibilité quand même d'avoir accès par le lac Touzel, des Épinettes, et il y a un lac à côté du lac Touzel, comment il s'appelle, la Passe, le lac de la Passe, pour essayer de passer par là, puisque c'est la zone d'accès priorisée en hiver. Les gens passent par là en ski-doo l'hiver pour aller au lac Touzel.

Mais c'est extrêmement montagneux, escarpé, et ce n'est pas accessible du tout du tout, à moins de faire des ouvrages colossaux.

1970 Donc on n'a pas trouvé du tout du tout de solution autre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1975 Parfait. Bien, merci beaucoup monsieur Lastère.

On va prendre une quinzaine de minutes de repos pour tout le monde!

1980

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

1985

PAR LE PRÉSIDENT:

On va recommencer!

1990

Je vais aller voir monsieur Careau.

Tantôt, madame de Grandpré, monsieur Careau, nous a dit que, bon, compte tenu que c'était déjà un projet existant, que c'était pas nécessaire de passer par un appel d'offres.

1995

Est-ce que pour le MRNF, c'est correct, même si ça suit pas le Guide?

PAR M. DENIS CAREAU:

2000

Bien, c'est effectivement quelque chose qui a été analysé de notre côté, comme je disais, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales.

On a soumis le projet qui avait été présenté par le promoteur aux Affaires municipales, puis ils nous ont donné certaines informations là-dessus.

2005

Il faut comprendre qu'au niveau de l'histoire d'appel d'offres au niveau de la Loi sur les compétences municipales, c'est lorsqu'eux autres ont cinquante et un pour cent (51 %) et plus de leurs parts, à ce que j'en comprends, et dans ce cas-là, au niveau de la constitution, il y a aussi les Autochtones qui sont là-dedans qui font partie de la portion communautaire, si on peut dire, du projet.

2010

Donc ils sont en bas, pour la Loi sur les compétences municipales, à ce que j'en comprends, ils sont en bas du cinquante pour cent (50 %), donc ils ont pas besoin d'aller en appel d'offres. Mais au niveau de notre Guide, compte tenu que les Autochtones sont présents aussi, bien, la portion contrôle par la communauté est là quand même.

2015

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Maintenant, est-ce qu'il y a d'autres projets de minicentrales qui ne respectent pas le Guide? Un peu dans l'exemple de ce qu'on connaît ici pour Sheldrake?

2020

PAR M. DENIS CAREAU:

Je comprends pas ce que vous voulez dire par qui ne respectent pas le Guide comme tel. Normalement, tous les projets sont déposés en fonction du Guide, puis doivent entrer...

2025

PAR LE PRÉSIDENT:

2030 Bien, quand je dis ne respectent pas le Guide, peut-être que je me suis mal exprimé. En fait qui n'ont pas eu à aller en appel d'offres comme à Sheldrake, comme le présent projet, puisque bon, il y avait la communauté innue plus la MRC qui avaient plus que cinquante pour cent (50 %).

PAR M. DENIS CAREAU:

2035 Ah, je pourrais pas vous dire. Il faudrait faire l'analyse des projets qui nous ont été déposés dans l'ensemble. Ils sont pas tous aussi avancés que ça non plus au niveau de la description de l'entreprise ou de la constitution de la compagnie ou de la forme juridique que va tenir l'entité qui va avoir les droits.

2040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci monsieur Careau.

2045 Monsieur Lastère, hier je pense que vous avez parlé, en fait pas monsieur Lastère, mais c'est monsieur Camiré qui a fait la présentation hier soir, il me semble que vous avez parlé, monsieur Camiré, du facteur d'utilisation qui était prévu pour la centrale.

C'est quoi le facteur d'utilisation qui est prévu?

2050 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

2055 Alors le facteur d'utilisation, c'est-à-dire qu'on installe une centrale qui fait vingt-cinq mégawatts (25 MW) de puissance de pointe. Donc le maximum de la centrale fait vingt-cinq mégawatts (25 MW).

Donc théoriquement, si on avait de l'eau constamment, c'est-à-dire pendant toutes les heures de l'année, huit mille sept cent soixante (8760) heures dans une année, cela vous donne une puissance, OK, un nombre de kilowattheures qui est produit.

2060 Donc on va vous donner le calcul. Je pense qu'on est à quarante-six pour cent (46 %). Alors ça, ce serait si c'était avec toujours de l'eau disponible.

Donc on est à deux cent dix-neuf millions de kilowattheures (219 M kWh) qu'on produirait, avec ce vingt-cinq mégawatts (25 MW).

2065 Nous, on en produit, étant donné qu'il y a une variation d'eau importante, on produit quatre-vingt-six millions de kilowattheures (86 M kWh).

2070 Donc le facteur d'utilisation, si vous voulez, on utilise la pleine capacité de la turbine que trente-neuf point deux pour cent (39,2 %). Ce qui est relativement faible pour une centrale hydroélectrique au fil de l'eau.

2075 Et c'est là où on revient au problème de bassin versant. C'est que, si vous voulez, quand on était à un bassin versant de un point quatre kilomètre carré (1,4 km²), on produisait cent six mille (106 000 kWh), donc on était à peu près à un facteur d'utilisation de cinquante pour cent (50 %).

2080 Donc on s'est retrouvé avec ce bassin versant beaucoup plus faible. Il faut prendre l'énergie nécessaire pour quand même essayer de couvrir donc la dette, donc c'est pour ça qu'on est resté à ce vingt-cinq mégawatts (25 MW).

Mais notre facteur d'utilisation, on va utiliser à pleine puissance nos turbines beaucoup moins que normalement.

2085 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Toujours dans le même sens! Est-ce qu'elle est utilisée à l'occasion sans être nécessairement utilisée à son maximum de capacité, à un débit moindre?

2090 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

2095 Ah oui, bien sûr. Donc si vous voulez, et c'est l'avantage des équipements que l'on a prévus, on installe deux (2) turbines sur ce site, donc déjà une flexibilité au niveau de l'entretien des machines, une division des débits de telle manière à pouvoir turbiner des débits faibles.

2100 Mais on suit aussi le type de turbines qui est un petit peu mal connu, c'est ce qu'on appelle des turbines de type double Francis, c'est-à-dire que sur chaque turbine, vous avez deux (2) roues, donc ça nous permet de faire des variations de débit pour des Francis de cent pour cent (100 %) à vingt pour cent (20 %).

2105 Donc les machines vont chacune turbiner vingt et un mètres cubes (21 m³/s) au maximum, mais elles vont descendre à peu près jusqu'à un débit de trois-quatre mètres cubes-seconde (3 m³/s-4 m³/s). Donc ce qui nous permet de faire fonctionner au moins une turbine constamment, mais à des régimes très variables.

PAR LE COMMISSAIRE:

2110 Mais pourquoi vous calculez le facteur d'utilisation sur la capacité maximale et non sur la production moyenne qui serait un chiffre qui m'apparaît plus réaliste, qui dit quelque chose?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Parce que c'est la définition du facteur d'utilisation.

2115 Vous voyez, pour les éoliennes, actuellement, on est à vingt-huit-trente pour cent (28 %-30 %), dix-huit (18 %) même sur certains sites.

2120 Donc ils ont encore, en éolien, des facteurs d'utilisation qui sont encore plus faibles, ce qui fait que c'est une énergie chère, et qu'on accepte de payer douze point cinq cents (12,5 ¢/kWh)!

PAR LE PRÉSIDENT:

2125 Est-ce que vous pourriez installer sur l'écran le tableau 7 du PR5.1 qui est à la page 42 du PR5.1?

C'est la comparaison entre une année sèche, une année moyenne, puis une année humide!

2130 C'est la première série de questions, réponses aux questions du ministère.

En fait, ce tableau, ça compare une année moyenne avec une année sèche et une année humide.

2135 Or l'écoulement moyen de l'année dite sèche est plus grand que celui de l'année dite moyenne. Sur une base mensuelle, l'écoulement de l'année moyenne est parfois plus grand que celui de l'année humide, et parfois plus faible que celui de l'année sèche.

2140 Est-ce que vous pourriez nous expliquer ces apparentes contradictions finalement dans votre tableau?

Regardez le mois d'octobre, c'est peut-être plus frappant encore!

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2145 Donc si on comprend bien, on est en année sèche à un débit moyen, ça, c'est le grand mot de ce tableau qui est une moyenne, donc ça atténue les crues, les pas crues et les étiages.

2150 Donc on est à onze point cinquante-six (11,56 m³/s). Quand on passe à l'année humide, donc on est supérieur, donc on se dit que c'est un peu normal, on est à vingt-deux point soixante-trois (22,63 m³/s).

2155 Et quand on passe à l'année moyenne, elle est encore supérieure, on est à quarante point soixante-neuf (40,69 m³/s). Donc on se dit, tiens, c'est pas normal que l'année humide, il y ait moins d'eau dans l'année humide que dans l'année moyenne.

2160 Alors il faut dire que c'est l'année, on a pris des années représentatives. Vous voyez l'année moyenne qui représente la moyenne le plus près de l'ensemble de toutes les années, c'est 1974. Ça veut dire qu'au mois d'octobre en 1974, même si cette année est moyenne sur l'hydrologie et représente à peu près l'ensemble des années, au mois d'octobre, vous avez eu un coup d'eau important cette année-là, et d'un seul coup, vous avez votre moyenne mensuelle qui est excessive par rapport aux autres.

2165 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Vous devriez pas plutôt parler d'année typique ou de mois typiques que moyen?

2170 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Oui, on aurait pu mettre typique plutôt, oui.

2175 Oui, ce serait peut-être le meilleur terme, oui, c'est l'année typique qui ressemble le plus près, sur l'ensemble de la production, c'est-à-dire que si vous prenez l'année 1974, la production va s'approcher de quatre-vingt-six millions de kilowattheures (86 M kWh).

Donc oui, ce serait plutôt typique que plutôt...

PAR LE COMMISSAIRE:

2180 Parce que vous comprenez que c'est confondant, année sèche, humide, moyenne, typique, parce que vous utilisez les trois (3) qualificatifs.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2185 Oui, typique serait un bien meilleur terme, oui, tout à fait. Pour représenter l'année, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

2190 Merci.

Monsieur Lastère, moi puis mon collègue, ce matin, on a pris connaissance de l'importance de l'excavation que vous allez avoir à faire pour le canal de décharge, à l'entrée de la grille, dans lequel sera superposé le canal de dévalaison des poissons, on s'entend bien?

2195 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Oui.

2200 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et il est significativement éloigné de la rivière, ce canal-là. Les dimensions sont assez importantes. C'est peut-être mentionné dans le rapport, mais c'était pas venu à mon esprit.

2205 On a réalisé l'importance des travaux pour faire ce canal-là, ce canal de décharge là, et vous nous avez émis à ce moment-là, ou fait une proposition, en fait vous avez mentionné peut-être qu'il y aurait une alternative.

Est-ce que vous pourriez nous en faire part s'il vous plaît?

2210 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Ce qu'on appelle nous le canal de décharge, c'est-à-dire que c'est le canal qui part des grilles grossières et qui retourne juste à l'arrière du déversoir.

2215 Donc bien entendu, c'est un canal qui est profond, puisqu'en tête de ce canal, vous avez une grille, une vanne qui fait quand même quatre mètres (4 m) de large, elle va faire à peu près six mètres cinquante (6,50 m) de haut.

2220 Bien entendu, le roc étant surélevé à cet endroit-là, ça veut dire qu'on a un canal, j'ai pas exactement les chiffres, mais on doit approcher un trou de dix mètres (10 m).

2225 Donc on a réalisé que quand les gens allaient venir, que le chemin écotouristique passait dans l'endroit, qu'il pouvait y avoir des enfants qui se promènent, donc pour se protéger de ça, on va être obligé de mettre des barrières, des choses comme ça qui sont quand même pas très écologiques. Donc ce que je me suis dit, c'est pourquoi garder ce canal de décharge!

2230 Alors ce canal de décharge, il a des avantages. C'est qu'il nous permet de temps en temps, au moment de la crue, quand vous avez beaucoup de déchets, les gros déchets sont bloqués au niveau de la grille grossière.

Donc vous avez déjà beaucoup d'eau dans la rivière, vous ouvrez la vanne, ces déchets sont emportés. C'est comme ça que fonctionnent nos autres centrales de Jean-Guérin et de Sainte-Anne, donc on a cette expérience-là, et puis c'est une facilité pour nos opérateurs.

2235 Dans le cas du projet Sheldrake, du fait de l'aspect écotouristique important, ce que je proposerais, c'est qu'on retire ce canal de décharge.

2240 Ça veut dire que nos opérateurs auront à sortir les déchets de la grille grossière à la main, on mettra sûrement un système, de façon à les aider, mais ce sera du travail manuel à faire. Et ça, ça va nous éviter de faire cette grande excavation qui peut se rendre dangereuse.

2245 Alors bien entendu, on a quand même, à partir de notre grille fine qui était située en arrière, le départ de la passe à poisson, avec le débit de la passe à poisson. Et donc il faut ramener, je sais pas, on parle pas de ça, donc il faut ramener ce débit de la passe à poisson, il faut le ramener vers la rivière le plus rapidement possible.

2250 Naturellement, si on regarde un petit peu à l'aval de la prise d'eau, vous avez une dépression dans le roc qui nous permet, que l'on pourrait utiliser et aménager en sauts successifs, si vous voulez – voilà, c'est ça!

Donc là, vous avez ce fameux canal qui est ici, qui est une trouée, et puis vous avez le sentier écotouristique qui passe ici. Là, c'est un trou qui fait dix mètres (10 m) de profond qu'il faut protéger avec des barrières et des grillages même, et c'est pas vraiment esthétique.

2255 Donc moi, ce que je propose, c'est d'enlever ce système-là et de faire redescendre, si vous voulez, par ici le débit écologique de la passe à poisson qui entraîne par, on le voit pas sur la carte, mais vous avez ici une dépression, et donc par sauts successifs, on ramènerait ces deux cents litres-seconde (200 l/s) qui sont prévus par des cuvettes dans le roc vers la rivière.

2260 Donc on n'aurait pas ce trou énorme qui peut vraiment s'avérer dangereux, avec l'objectif touristique que l'on a sur ce projet.

PAR LE COMMISSAIRE:

2265 Et les débris qui seraient récupérés sur les grilles seraient disposés à quel endroit et de quelle façon?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2270 Alors sur les débris, sur les grilles, notre expérience d'opération des centrales, c'est tous les gros, parce qu'il arrivera des arbres qui vont venir là, les arbres sont normalement récupérés par les opérateurs, mis à sécher et utilisés en bois de chauffage.

2275 Pour les débris plus fins, ce sont normalement toujours des débris ligneux; dans le cas de Sheldrake, on n'a pas de maison ni d'habitation en amont, donc on risque pas d'avoir de choses genre plastique, etc., donc ça va vraiment être des déchets qui peuvent pourrir.

Si vous voulez, je verrais, parce que je réfléchis tout haut en ce moment, à côté, vous avez vu, vous avez toute une plaine, donc ça serait possible de déposer, je suppose, ces débris

2280 à cet endroit-là et puis d'en faire une zone où ils pourraient tranquillement et puis se désagrégeraient. Ça me paraît, étant donné que c'est que du biologique, c'est ligneux, etc.

PAR LE COMMISSAIRE:

2285 Faute de plan et de détail, c'est peut-être difficile pour le MDDEP de se prononcer, mais à première vue, est-ce que c'est quelque chose qui vous apparaît souhaitable de regarder?

PAR Mme MIREILLE PAUL:

2290 Vous voulez dire l'abandon du canal de décharge?

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui.

2295

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Est-ce que vous me permettez de poser une question à monsieur Lastère? En tout cas, je vais passer par monsieur Lafond!

2300

Est-ce que le canal de décharge entrerait pas dans le calcul de la possibilité d'évacuation au niveau des crues centennaires?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2305

Oui, disons que la vanne rentrait dans le calcul.

Par contre, au niveau du déversoir lui-même, on a déjà trois (3) vannes dans l'évacuateur de crue pour cela, il nous en fallait une quatrième.

2310

Évacuation à la vanne de décharge, c'était trente mètres cubes (30 m³/s), et on avait un total de cinq cent vingt-cinq mètres cubes (525 m³) au niveau de l'évacuation. On est au-delà du débit de un (1) en cent (100).

2315

Donc c'est un plus si vous voulez.

Ce qui est possible de faire, pour garder cette vanne, c'est qu'au lieu, dans le déversoir lui-même, on avait une petite vanne pour le débit écologique. Donc cette petite vanne pourrait être transformée, cette vanne de décharge pourrait prendre la place, et donc même être plus efficace, parce qu'elle va être directement au niveau du système de retenue d'eau et donc de pouvoir évacuer l'eau si nécessaire.

2320

2325

Donc elle n'est pas nécessaire pour passer le débit de crue qui a été accepté par le Centre d'expertise du Québec au niveau du débit de sécurité, mais on peut transformer la petite vanne qui était prévue en cette vanne-là éventuellement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2330

Oui madame Paul.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

2335

Oui, bien en fait, en ce qui concerne les exigences de la Loi sur la sécurité des barrages, c'est sûr qu'une modification comme telle à un ouvrage qui fait déjà l'objet de discussions, les gens du Centre d'expertise hydrique du Québec doivent en être saisis, et j'imagine qu'ils le regarderont avec beaucoup plus de compétence que moi.

2340

Au niveau des impacts, a priori, je vois pas de difficulté à ce que le canal de décharge soit abandonné.

Par contre, si je comprends bien, ça suppose un reprofilage du canal de dévalaison. Donc ça, par contre, ça nous importe beaucoup plus.

2345

Et la nouvelle structure de dévalaison devra nous être déposée, si monsieur Lastère va dans cette voie-là.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2350

Tout à fait. Ce qu'il faut, donc pour améliorer le projet, on peut enlever ce canal de décharge, modifier le canal de dévalaison. Bien entendu, tout ce canal de dévalaison avec les sauts successifs devront être acceptés par les différents ministères qui s'impliquent à ce niveau-là, Pêches et Océans, etc.

2355

Mais ce sera même, ce que je veux dire, c'est que la distance dans le canal, on avait une rupture très rapidement, donc on faisait faire des sauts assez rapides, alors que là, on va suivre le terrain. Donc naturellement, c'est plus facile déjà.

PAR LE COMMISSAIRE:

2360

Est-ce que vous réfléchissez encore tout haut ou vous avez l'intention de proposer les changements?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2365 Bien, nous allons proposer ces changements, parce que, si vous voulez, il y a l'aspect sécuritaire sur le projet, l'aspect écotouristique, et on peut pas faire, c'est une habitude de nos anciens projets qu'il vaut mieux qu'on retire dans ce cas-là.

Par contre, on doit proposer ça, est-ce qu'il y a un délai de proposition?

2370

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Bien en fait, je dirais qu'à la fois pour le bénéfice de la Commission et pour le nôtre, il faudrait que ce soit fait le plus rapidement possible.

2375

En général, au ministère, étant donné les échéanciers qu'on connaît, entre la première et la deuxième partie d'audience, on entame notre analyse environnementale, on reprend les consultations auprès de nos collaborateurs. Donc le plus tôt sera le mieux.

2380

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

OK. Donc on va vous finaliser ça la semaine prochaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

2385

Et vous en envoyez une copie évidemment au ministère mais également à la Commission.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2390

À la Commission bien entendu.

PAR LE PRÉSIDENT:

2395

Et nous, nous allons attendre la réponse du ministère à cet effet, et aussi du Centre hydrique, parce que le Centre hydrique est quand même le principal qui va donner l'autorisation ou non.

PAR Mme MIREILLE PAUL:

2400

Oui.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2405 Au niveau du Centre hydrique, ce qu'on a à déterminer avec eux, c'est la crue de sécurité.

 Donc si vous voulez, sur ce projet-là, étant donné que le risque de bris de barrage avec la relative faible retenue d'eau, et surtout l'estuaire qui est très long de la Sheldrake, il y a un effet
2410 d'atténuation de la vague éventuelle en cas de bris de barrage.

 Et donc, le débit de sécurité qui nous a été imposé ou disons qui a été accepté par le Centre d'expertise hydrique, c'est le débit minimum normal, pas normal, c'est le débit minimum qui est dans la Loi de la sécurité des barrages, c'est donc un (1) en cent (100). On n'est pas à un
2415 (1) en mille (1000), on n'est pas à un (1) en dix mille (10 000), c'est seulement un (1) en cent (100), parce que le risque est faible sur ce projet-là, et les conséquences sont faibles.

PAR LE COMMISSAIRE:

2420 Monsieur Lastère, vous avez proposé une alternative au déversoir temporaire qui éviterait d'avoir à excaver dans la rive gauche, en fait c'est le canal de fuite plutôt, le canal de fuite serait construit directement dans la rivière, donc le déversoir temporaire serait éliminé.

 Pourriez-vous nous résumer ce que vous proposez d'abord?

2425

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

 Alors cette alternative fait suite à une demande, pas une demande, une demande d'information, une question du MDDEP.

2430

 On est en train de chercher le plan.

 Donc si vous voulez, actuellement, le problème, c'est que vous avez vu que la rivière est très confinée avant la fosse numéro 2. Donc à un moment donné, il faut faire un canal qui
2435 revienne vers la fosse numéro 2, et pour faire ces travaux à sec, il faut couper l'eau dans la rivière à cet endroit-là.

 Donc on avait prévu, on prévoit encore, on prévoit, si c'est ça qui est décidé, de faire un canal temporaire d'évacuation de l'eau de la rivière en période d'hiver à travers les turbines, puis
2440 à travers un canal temporaire qui est excavé dans une zone qui est boisée actuellement, qui est une zone de sable, gravier et galets, et qui sort, si vous voulez, dans un bras, dans un petit bras de la rivière qui est utilisé par la rivière de temps en temps au moment de la crue.

 Elle est sur le côté des petits rapides après la fosse numéro 1.

2445

Donc ça, ça demande des travaux. Bien sûr, il va y avoir un écoulement d'eau à travers ça, donc il faut faire attention quand on va faire la mise en eau, on va, si vous voulez, garder l'eau dans le canal, la pomper, de telle manière que cette eau sale soit d'abord déversée dans la forêt, de telle manière que les fins, tout ça n'aille pas dans la rivière.

2450

Malgré tout, après il va y avoir un écoulement, et on a prévu de faire un enrochement pour éviter justement d'emmener des fins dans l'estuaire. C'est une sédimentation qui est supplémentaire et qui n'est pas normale.

2455

Donc le ministère, quelqu'un a bien vu le problème et s'est dit, pourquoi est-ce que vous faites ces travaux qui sont quand même importants, et pourquoi vous n'allez pas faire directement le canal vers la fosse numéro 2?

2460

Alors pourquoi on le faisait pas, c'est parce que même en hiver, il y a toujours de l'eau, il y a à peu près un cinq mètres cubes (5 m³) dans les conditions minimums, mais il y a toujours de l'eau qui arrive dans la rivière, c'est la bonne chose de la rivière, et qui arrive dans cette fosse numéro 2.

2465

Par contre, donc nous avons proposé une alternative, c'est de dire oui, on peut creuser ce canal jusqu'à peu près dix mètres (10 m) de la fosse numéro 2, à sec, complètement à sec, creuser ce canal, le dynamiter, l'excaver correctement et garder un bouchon rocheux.

2470

Et c'est là où la seule solution après, c'est de faire une explosion de ce bouchon rocheux en eau. Donc l'eau qui va dans la fosse numéro 2, on va sortir ce roc, on va provoquer une explosion, et vous allez avoir des fins qui vont se former, mais surtout, bon, des blocs, etc., que l'on pourra excaver.

Et donc on rentre comme ça dans la fosse numéro 2.

2475

Alors ce qu'on propose aussi comme mesure d'atténuation pour faire ces travaux en eau, pourquoi on ne l'avait pas proposé, c'est parce que normalement, on nous demande toujours d'éviter le plus possible les travaux en eau. Donc c'est pour ça qu'on allait chercher une autre solution.

2480

Alors voilà! On a trouvé le plan, là. Donc vous voyez ça, vous avez ici la centrale...

PAR LE PRÉSIDENT:

2485

Monsieur Lastère, est-ce que c'est possible, au lieu de dire ici, là, voilà, c'est parce que c'est difficile quand on relit les transcriptions de savoir exactement où est-ce que c'est!

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

OK. Je sais pas comment trop dire, là!

2490

Dans la centrale, vous avez ici les deux (2) turbines. Et on voit le canal d'évacuation temporaire qui reprend justement en partie un petit bras de rivière qui est utilisé temporairement par la rivière en cas de crue.

2495

Donc on fait ces travaux, on "bypass" l'eau à travers ce canal, ce qui nous permet de mettre temporairement hors d'eau cette partie de rivière, ce qui nous permettait de finir l'excavation sans écoulement d'eau.

2500

Alors on peut éviter tout ça, c'est une zone très boisée, c'est une zone de galets, c'est une zone, et au point de vue écotouristique, qui est très jolie, et donc on peut directement faire l'excavation à peu près jusqu'à cet endroit, puisqu'en hiver, l'eau coule sur le bord, vient alimenter la fosse numéro 2. Donc on peut faire toute cette excavation à sec.

2505

Et le dynamitage du bouchon peut se faire ultérieurement. Pour en avoir déjà fait sauter dans certaines centrales, ce dynamitage peut se faire de telle manière que le roc, au lieu d'aller vers la fosse, le roc soit dynamité vers le canal. Donc on ne remplira pas la fosse. L'explosion peut diriger le roc, si vous voulez, vers le canal où on pourra le retirer.

2510

Mais comme on est en écoulement d'eau, il va y avoir quand même, si vous voulez, production de fins avec l'explosion. C'est relativement peu, mais ça va se produire.

2515

Autre chose, c'est quand on fait l'explosion, bien, il peut y avoir un impact sur les poissons. Alors on propose de le faire en hiver, au moment où bien sûr, les poissons sont les moins actifs.

2520

On propose que cette fosse soit visitée par des plongeurs agréés, spécialisés en biologie, de telle manière qu'ils repèrent éventuellement les éventuels poissons qu'il y a dans cette fosse, qu'ils les récupèrent et qu'ils viennent les placer dans la fosse numéro 1 qui est à peu près située ici, disons à peu près à une centaine de mètres derrière la fosse numéro 2.

2525

Donc on les relocalise, on fait ce dynamitage. Le roc se retrouve ici, et on le sort avec la pelleuse, pendant que l'écoulement est repris naturellement.

Alors disons que les gens qui ont posé la question avaient bien vu le problème, et c'est une belle alternative qui nous permettrait de diminuer la quantité de travaux, et peut-être même la quantité de sédiments qui pourraient être entraînés, malgré toutes les précautions à travers ce canal temporaire.

PAR LE COMMISSAIRE:

2530

Mais si après dynamitage, s'il y avait une crue soudaine, parce que vous proposez de faire ça de décembre en janvier, la période sèche?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2535

Oui, on dit déjà en janvier, mais on a entre décembre et mois de mars pour faire ça. On va le faire à l'étiage d'hiver.

PAR LE COMMISSAIRE:

2540

Mais il peut quand même y avoir un doux temps pendant cette période-là, on peut avoir un débit d'eau plus important qui viendrait laver la partie dynamitée et entraîner des sédiments en aval, c'est une possibilité?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2545

La partie dynamitée va être vraiment dans un canal, donc elle va être relativement protégée. Il va falloir vraiment aller la chercher et l'enlever.

2550

C'est à ce moment-là justement que la pelleteuse va brasser ce roc, même s'il y aura pas d'écoulement dans ce canal, parce qu'on peut le protéger et limiter l'écoulement dans le reste de la partie de la fosse 2, ce roc-là va baigner dans l'eau.

Donc c'est vrai que ça va faire de la turbidité. Mais il faut choisir le moment.

2555

C'est des travaux qui se font sur deux-trois (2-3) jours, donc ça va pas durer très très longtemps. Donc ce qu'il faut, c'est de s'assurer qu'il y ait pas un redoux exceptionnel, il y en a pas souvent a priori à Sheldrake au mois de janvier, donc on craint pas trop cela. Mais c'est vrai qu'il faudra choisir la date.

2560

S'il y a un avertissement météo d'un réchauffement, eh bien, il faut pas faire le dynamitage, il faut le reporter.

PAR LE COMMISSAIRE:

2565

Et avoir l'autorisation au préalable du MDDEP et du ministère de Pêches et Océans?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2570

Tout à fait, bien sûr.

PAR LE COMMISSAIRE:

Alors on peut avoir leur avis à ce sujet-là?

2575

PAR Mme MIREILLE PAUL:

Du point de vue strictement de la remise en suspension, et effectivement la question avait été posée, c'était en deuxième série de questions, la question avait été posée en deuxième série de questions, parce que le canal temporaire était excavé dans du matériel meuble.

2580

Il faut comprendre que d'un projet hydroélectrique à l'autre, quand on arrive à la phase construction, la remise en suspension de matériels fins, c'est toujours la hantise des gens qui travaillent là-dessus, et d'un projet à l'autre, on finit toujours par connaître un épisode à un moment donné où on arrive à des taux de matières en suspension dans la rivière qui, bon, mettons que c'est pas le scénario qu'on aurait souhaité!

2585

Alors la solution alternative de monsieur Lastère, du strict point de vue de la remise en suspension, étant donné la durée très courte du dynamitage, nous semble préférable à la première, même si le canal était empierré. Quand on travaille dans des matériaux meubles, on a souvent des surprises, pas tellement agréables.

2590

Donc du strict point de vue du contrôle de la qualité de l'eau, la solution en eau avec dynamitage m'apparaît préférable.

2595

Par contre, au niveau des poissons qui pourraient être présents dans la fosse 2, encore une fois la vie en hiver sur un chantier, les interventions dans des fosses en hiver avec des plongeurs, fosse qui a priori pourrait contenir un peu de frasil, ça me semble peut-être hasardeux d'exposer des gens à aller faire des vérifications, et je serais peut-être plus encline à considérer une perte dans la fosse 2, au moment du travail.

2600

Vous allez peut-être trouver ça radical, mais je pense que compte tenu des conditions hivernales et des vérifications qu'on peut y faire à cette période-là de l'année, c'est peut-être préférable.

2605

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Lauzon, qu'en pensez-vous de la réponse de madame Paul et de la proposition évidemment du promoteur?

2610

PAR M. MICHEL LAUZON:

C'est pas évident, parce qu'il y a un dilemme entre les deux (2), entre exposer, avec le canal de dérivation, une augmentation de turbidité, du transport de sédiments, mais qui pourrait

2615 être confiné à l'embouchure du canal de dérivation, dans une certaine mesure, avec des rideaux de protection, des rideaux de sédimentation.

L'autre problème, avec l'autre alternative, c'est effectivement, il risque d'y avoir des mortalités de poissons avec le dynamitage et dans ce cas-là, si on va vers cette option-là, il va falloir émettre une autorisation de permettre au promoteur de tuer du poisson éventuellement par d'autres moyens que la pêche. Et là, ça complexifie l'analyse aussi.

C'est pour ça que moi, j'étais plus enclin a priori d'y aller avec le canal de dérivation comme il avait été proposé dans la deuxième série de questions et commentaires.

2625 Mais tout est une question d'analyse de risque et d'opportunité de réalisation de travail, puis sur cette question-là, c'est peut-être difficile d'avoir l'unanimité ou la même perception, parce qu'il y a un risque d'un côté ou de l'autre.

2630 Donc ça dépend sur quel côté on trouve que le risque est plus important ou pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

Et à ce moment-là, advenant l'hypothèse où l'alternative proposée par le promoteur serait acceptée par le MDDEP et chez vous, à ce moment-là, quelle sorte de compensations qui pourraient être faites par le promoteur relativement à la mort de ces poissons?

PAR M. MICHEL LAUZON:

2640 Chez nous, les compensations, c'est par rapport aux pertes d'habitats; c'est pas par rapport à du poisson qui est tué comme tel.

Je pourrais me renseigner, parce que j'ai pas encore été soumis à ce genre de particularité là au projet où ce qu'on tue du poisson.

2645 Mais je sais que sur la Loi sur la pêche, je crois que c'est l'article 22, il faut faire une autorisation en vertu de l'article 22 et l'article 35.2 pour l'habitat comme tel qui va être perturbé, détruit ou détérioré. Mais en termes de poissons qui seraient tués, ça déclenche un autre processus chez nous puis un autre type d'autorisation.

2650 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous pouvez vérifier puis peut-être nous donner une réponse par écrit, monsieur Lauzon?

2655

PAR M. MICHEL LAUZON:

Oui, je vais vous informer de ça.

2660 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci. Au niveau du MRNF secteur Faune, qu'en est-il chez vous pour la perte de ressources piscicoles?

2665 **PAR M. STÉPHANE GUÉRIN:**

Bien, il pourrait y avoir aussi des compensations, là.

2670 Nous autres, on avait tendance aussi à penser un peu comme Mireille Paul l'avait pensé, au fait que ça pourrait être considéré comme une perte, si on va dans le sens dont on parlait tantôt.

2675 Parce que tasser les poissons en plein hiver, on avait eu aussi bien des appréhensions, parce qu'à la base, il devait y avoir des charges d'effarouchement, finalement, face à nos appréhensions, ça a été évacué.

Et au niveau d'aller chercher des poissons l'hiver, s'il y a du frasil, tout ça, nous autres aussi on pense que c'est peut-être pas...

2680 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous êtes d'accord avec madame Paul que c'est peut-être plus dangereux d'envoyer quelqu'un...

2685 **PAR M. STÉPHANE GUÉRIN:**

Oui, c'est peut-être pas très réaliste.

2690 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc c'est préférable d'y aller avec une certaine perte de poissons, finalement, c'est ça?

PAR M. STÉPHANE GUÉRIN:

2695 Effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Guérin.

2700

Oui monsieur Labrie.

PAR LE COMMISSAIRE:

2705

Bon, peut-être un détail qui nous agace, qui est peut-être pas important, mais je vais vous le soumettre.

Il est indiqué qu'en période hivernale, le débit écologique passerait à travers un ajustage calibré, aménagé dans la vanne de débit esthétique.

2710

Or, le plan, le DV6008 accompagnant le résumé daté de mars 2009 montre plutôt une échancrure placée à trente mètres (30 m) plus loin.

En fait, on veut savoir comment le débit écologique est assuré en période hivernale par l'échancrure ou par la vanne, l'échancrure au bas de la vanne?

2715

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Alors en période hivernale, l'échancrure va naturellement se fermer par la glace. Donc il y aura aucun débit qui passera à travers cette échancrure.

2720

Donc en période hivernale, basé sur notre expérience, pour justement continuer à alimenter le bief intermédiaire en eau, vous ne pouvez pas compter sur une échancrure qui est à surface libre, parce qu'il y a le contact avec l'air froid et ça gèle.

2725

Donc c'est pour ça qu'on le met en pied de vanne, de telle manière qu'elle soit sous pression, et donc l'eau, elle sort, parce qu'elle ne gèle jamais et elle est en pression à cet endroit-là.

2730

Donc c'est pour ça que l'échancrure, c'est pour le débit d'été et l'ajutage dans la vanne, c'est pour l'hiver. C'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

2735

OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

Dans vos plans, monsieur Lastère, est-ce qu'il y en a qui sont à remettre à jour?

2740 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

Bien, non, à part celui du canal de décharge que l'on va modifier.

2745 Autrement, non. Notre conception est, je dirais, pas mal finale. Elle ne comprend pas l'éventualité de la remontée du saumon où on doublait les surfaces de prise d'eau, des choses comme ça, mais autrement, non, ça a été vu et revu.

PAR LE COMMISSAIRE:

2750 Donc le débit réservé serait assuré par une partie à la passe de poisson qui assurerait un deux cents litres-seconde (200 l/s) et l'autre partie viendrait de l'ajutage?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2755 Non. En été, l'autre partie viendra de l'échancrure.

2760 Parce que la passe à poisson, en hiver, pareil, elle va geler, parce qu'on est en surface libre, on est en contact avec l'eau, ça va tout geler. On a des photos sur toutes nos autres centrales, vous pouvez pas maintenir de l'eau, l'écoulement d'eau, même avec le peu de pression qu'il y a, ça prend tout en glace.

Et avec la fonte de la glace, ça se remet automatiquement en marche au fur et à mesure.

2765 Donc il y a même une période où il y a de l'eau qui sort de l'ajutage et il y a de l'eau qui recommence à couler à travers la passe à poisson.

Et en hiver, pour maintenir notre débit minimum dans le bief intermédiaire, c'est là où on utilise l'ajutage, et ce sera la seule alimentation.

2770 C'est pour ça qu'on passe de trois cents litres-seconde (300 l/s) qui reviennent dans le bief intermédiaire à cent litres-seconde (100 l/s) pendant l'hiver.

PAR LE COMMISSAIRE:

2775 Parce que moi, je comprenais que l'ajutage et l'échancrure, c'était la même dénomination, mais c'est un dispositif différent.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2780 L'échancrure, c'est pour quand il fait pas froid, et l'ajutage, c'est quand tout gèle.

PAR LE COMMISSAIRE:

Merci.

2785

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Lastère, c'est sûr qu'au cours de la construction, il y a aura production de matières résiduelles, qu'est-ce que vous en faites?

2790

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Matières résiduelles! Tout le roc excavé, comme on vous dit, tous les déblais vont être utilisés, enfin les déblais réutilisables...

2795

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais je parle plutôt de la construction de la centrale comme telle, parce qu'évidemment ça prend des matériaux, ça prend du gyproc, ça prend ci, ça prend ça. On sait qu'il y a quand même...

2800

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Ah OK, d'accord, ces matériaux de construction là, OK, d'accord!

2805

Bien ça, ces matériaux-là, on aura à ce moment-là accès à la centrale par une route, donc vous allez avoir un bac, vous avez des bacs de chantier où tous les déchets sont déposés, et ces bacs seront déposés dans la décharge autorisée la plus proche.

2810

PAR LE PRÉSIDENT:

Au niveau de la municipalité, monsieur le Maire, est-ce que le site d'enfouissement n'est pas chez vous mais j'imagine qu'il est au niveau plus de la MRC?

2815

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

Le site d'enfouissement, au niveau de la MRC est à Longue-Pointe-de-Mingan, donc à une cinquantaine de kilomètres à l'est de la municipalité de Rivière-au-Tonnerre.

2820

Donc c'est le site qui appartient à la MRC de la Minganie dans toutes les municipalités – c'est-à-dire, excusez, ça appartient aux trois (3) municipalités de l'ouest plus la municipalité de Havre-Saint-Pierre.

PAR LE PRÉSIDENT:

2825

Parfait. Donc les déchets vont s'en aller là de façon normale?

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

2830

De façon normale, puis selon les coûts habituels.

PAR LE PRÉSIDENT:

2835

Évidemment, il faut qu'il paie!

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

C'est ça.

2840

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

PAR LE COMMISSAIRE:

2845

Monsieur Lastère, la route d'accès que vous allez construire, est-ce qu'elle va pouvoir être empruntée par les VTT, les motoneiges librement; est-ce que la cohabitation risque de poser des problèmes à certaines occasions?

2850

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

La route d'accès, on peut parler de deux (2) routes d'accès. Vous avez la route d'accès qu'il y a jusqu'au pont, et le pont qui traverse la rivière Sheldrake.

2855

Donc ça, cette route d'accès va être une route de bonne qualité où, si vous voulez, les gens, en voiture normale, pourront accéder au site. C'est un des objectifs du projet.

Donc c'est sûr que cette route, à certains endroits, aura des zones de dépassement, et cette route sera partagée par les VTT et par les voitures.

2860

J'espère que les gens arriveront à utiliser sereinement la route et qu'il y aura pas de problème à ce niveau-là.

2865

Il y aura une autre route d'accès, c'est la route qui va partir de la prise d'eau et qui va descendre à la centrale.

2870 Alors cette route, si vous voulez, vous avez un chemin écologique aussi, mais ça, ça va rester un sentier aménagé, mais de façon que ça reste l'attrait touristique et, de l'autre côté, cachée dans la forêt, vous avez toute la prise d'eau et toute l'installation qui, avec un rideau d'arbres entre les deux (2), qui permet d'éviter de voir l'ensemble des installations.

2875 Donc là, on va avoir une route qui va descendre jusqu'à la centrale, et cette route-là, on voudrait qu'elle ne soit utilisable que par nos opérateurs, parce que c'est une zone sensible et que donc, on veut un peu contrôler qu'est-ce qui se passe à cet endroit-là.

2880 Par contre, c'est sûr qu'on ne sera pas capable de l'interdire aux VTT, parce que ça passe un peu partout. Et aussi, si jamais par exemple il y a des activités qui sont mises en place, vous savez qu'il y a une zone de pique-nique qui est très intéressante, où des gens même utilisent la rivière pour se baigner, etc., donc quand il y a des choses particulières, bien, on sera ouvert, on autorisera, si vous voulez, que les gens puissent descendre éventuellement, sous certaines conditions.

2885 Ce sera géré par nos opérateurs en bons pères de famille, si vous voulez, de telle manière que tout le monde soit content de ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

2890 Mais du chemin public jusqu'au déversoir, tout le monde va avoir accès à cette route-là. Est-ce qu'il va y avoir des accotements, est-ce qu'elle est suffisamment large, est-ce qu'il y a des petites zones de stationnement aussi, d'après vous?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2895 C'est ça, il est prévu des zones de dépassement, des zones d'accotement pour que les gens puissent se voir, c'est-à-dire à chaque fois qu'on se voit, si vous voulez, qu'on perd la vision, qu'il y en ait un qui puisse se tasser pour laisser passer l'autre. Mais c'est pas prévu d'être une route à deux (2) voies, si vous voulez.

2900 Donc il va y avoir la possibilité de se tasser sur le côté, et ça va être aménagé en fonction de ça.

2905 Nous, la route, on a l'intention de la mettre accessible à tout le monde, mais je pense qu'on peut peut-être, je peux passer la parole à monsieur le maire, parce que c'est une route qui présentait un certain intérêt, et peut-être que la municipalité avait l'intention d'avoir une sorte de péage sur cette route, je sais pas, là, ce que vous avez décidé?

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

2910 Non, pour l'instant, on n'a pas regardé cette initiative-là de voir qu'est-ce qu'on pourrait faire avec cette route.

C'est une alternative qu'on pourrait regarder à un moment donné un peu plus tard. Étant donné que cette route-là était pour la construction de la minicentrale, on s'est pas arrêté sur ça.

2915 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce qu'elle pourrait être municipalisée à un moment donné? Est-ce qu'il y aurait avantage?

2920 **PAR M. JEANNOT BOUDREAU:**

Bien, au niveau des rues municipales, on a une certaine difficulté à les entretenir, étant donné que nous sommes une petite municipalité. Et la municipalité de Rivière-au-Tonnerre fait partie d'un programme qu'on appelle "municipalités dévitalisées", pour l'instant.

2925 Et on a de la difficulté à entretenir nos chemins en milieu forestier, donc on va chercher souvent des aides financières qui nous viennent du volet 2 en milieu forestier, pour entretenir ce genre de chemin là.

2930 On va devoir regarder qu'est-ce qu'on peut faire et pour l'instant, on n'a pas prévu d'entretenir ce chemin-là ou quoi que ce soit, là.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

2935 Dans les obligations de la Société d'énergie, il y a l'entretien de cette route qui est prévu, comme l'entretien de tous les aménagements touristiques; ça fait partie de nos frais d'opération annuels.

PAR LE PRÉSIDENT:

2940 Monsieur Boudreau, éventuellement, il pourrait y avoir un développement de la continuité de la route finalement vers le lac Touzel, c'est ça?

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

2945 Bien, un chemin qui pourrait être fait au niveau, oui, il y a une possibilité au niveau premièrement des VTT, et de voir par la suite si les voitures peuvent s'y rendre aussi, là. En regardant une autre possibilité de voir s'il y aurait une association qui serait intéressée à une installation de pourvoirie, que ce soit à but lucratif ou non lucratif.

2950 Il faut tout regarder ces possibilités-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est à court terme, à moyen terme ou encore plus à long terme?

2955

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

Bien, je pense que c'est plus à long terme.

2960

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc on peut dire sur cinq-dix (5-10) ans, c'est ça, quelque chose comme ça?

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

2965

Un minimum de cinq (5) ans.

PAR LE PRÉSIDENT:

2970

Parfait, merci monsieur Boudreau.

PAR M. JEANNOT BOUDREAU:

Merci.

2975

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Lastère, l'intersection entre la 138 et votre chemin d'accès, est-ce que vous avez communiqué avec le ministère des Transports à cet effet, pour regarder s'il y avait pas une zone de danger entre l'accès à la route et la circulation sur la 138?

2980

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Alors à cette étape-ci, nous n'avons pas contacté le ministère des Transports, mais on s'est référé à notre expérience du projet Franquelin où on a eu les mêmes questions et où on est au bord à débiter la construction.

2985

Donc, si vous voulez, on a anticipé un peu qu'est-ce qui était possible de faire.

2990

Alors l'avantage de l'entrée, on voit ici, donc sur cette photo, on voit le début de la route d'accès actuelle. C'est à peu près à ce niveau-là, à ce niveau, donc juste après le pont Touzel, trois cents mètres (300 m) après, c'est une zone qui est droite.

Donc la visibilité est facile, vous n'avez pas, comme sur un autre projet, donc une côte et puis à tourner juste derrière, ce qui cacherait les camions.

2995

Donc nous, ce qu'on a prévu, en conformité avec ce qu'on a fait sur d'autres projets, c'est d'indiquer la zone de travaux avec, bon, vous voyez donc un ralentissement, montrer l'entrée de la route d'accès ici.

3000

Et bien entendu, au moment de réaliser les travaux, nous, on s'engage à avoir le contact avec le ministère des Transports et à faire les choses en fonction de leurs demandes, donc les systèmes électriques avec feux de signalisation clignotants, des choses qui fassent que les gens vont ralentir à cet endroit-là, de telle manière à éviter tout problème.

3005

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, parce que vous savez que la Commission est quand même relativement curieuse, puis par acquis de conscience, on est allés se promener un petit peu au début du chemin d'accès hier, et en ressortant, on voit que la pente, lorsqu'on arrive de Sept-Îles et on descend, disons que la visibilité pour voir quelqu'un qui s'en vient, on pourrait mal le voir, finalement, le camion qui se dirige vers Sheldrake à partir de Sept-Îles.

3010

Donc est-ce qu'il pourrait y avoir des ajustements qui pourraient être faits, de façon à ce qu'on évite, évidemment dans la mesure du possible, vu les accidents, la quantité d'accidents qui pourraient se produire?

3015

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

Tout à fait. Ça, on devra se mettre conforme avec le ministère du Transport que l'on va contacter, disons avant les travaux, de telle manière qu'ils approuvent le projet de signalisation.

3020

D'ailleurs, ça fait partie des permis qu'il faut obtenir avant de lancer la construction.

Donc, si vous voulez, tout cet aspect-là sera fait en conformité avec le ministère des Transports.

3025

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord, merci monsieur Lastère.

3030

Au niveau des emplois permanents, quelles sont les qualifications requises pour les deux (2) emplois permanents qui vont être liés à l'exploitation de la centrale?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

3035

Alors les qualifications officielles, je pense que nous, dans notre cas, ça se trouve pas, disons, des diplômes d'opérateurs de centrales, donc on a plutôt tendance à former les gens.

3040

Donc c'est sûr qu'on a différents critères. On a un critère, c'est la proximité du site. C'est même un engagement de la Société d'énergie, ce sont des gens qui habiteront Rivière-au-Tonnerre, Sheldrake, parce qu'on souhaite qu'ils interviennent le plus rapidement possible en cas de difficulté.

3045

Ensuite, ce que l'on souhaite, ce sont des gens bien sûr débrouillards, mais ce sont des gens qui ont fait par exemple déjà de la maintenance diverse dans des entreprises, mécanique, électrique, donc les gens qui ont fait de la maintenance ont déjà vu beaucoup de choses et donc sont tout à fait aptes à opérer la centrale.

3050

On fait une formation pendant toute la durée de la construction, ils participent, on va les sélectionner très vite, peut-être pas la première année de construction, mais dès la deuxième année, où commencent à arriver des équipements, de telle manière qu'ils participent à l'installation de ces équipements, qu'ils regardent comment ça se fait, qu'ils comprennent tout cela. Donc ils vont participer, ils vont être présents.

3055

Et bien entendu, il y a toute la phase de mise en eau, mise en route, etc., et on a toute une équipe qui suit ces gens.

3060

Donc l'opération après se fait beaucoup avec aussi l'utilisation d'ordinateur, donc on les familiarise avec l'ordinateur s'ils le sont pas et, si vous voulez, ces centrales peuvent se commander à distance, mais demandent d'intervenir sur site.

3065

Donc les gens chez eux seront équipés avec ordinateur. Dans notre cas, nous avons prévu d'avoir deux (2) opérateurs à temps plein, c'est-à-dire qui vont se chevaucher l'un et l'autre, de façon à avoir toujours une présence, non pas une présence, mais une disponibilité envers la centrale.

3070

On est capables de suivre aussi, on a un centre d'opération qui nous permet de suivre, de leur donner de l'assistance technique, si jamais ils ont besoin, et de rester en contact.

C'est sûr que la première année, on est plus présents jusqu'à temps que tout soit rodé, que l'opération soit plus facile, etc.

PAR LE PRÉSIDENT:

3075

Donc à ce moment-là, vous avez les deux (2) personnes qui sont dans la région que vous avez déjà trouvées, je présume?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

3080 On a déjà des gens qui nous ont approchés et on a des gens qui ont un profil qui est
intéressant, mais, si vous voulez, on n'a pas pris d'engagement, parce qu'on pense que c'est
quelque chose qui doit se faire à travers la municipalité et que ces deux (2) postes soient
affichés, et que tous les gens qui soient intéressés soient, au moment où vraiment le projet va se
faire, puissent poser leur candidature.

3085 On a eu des candidatures spontanées, on a eu des candidatures intéressantes aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

3090 Et au niveau de la construction, lors de la phase de construction, quels sont les incitatifs
qui vont être mis de l'avant pour faire en sorte qu'il y ait une augmentation de la participation des
entreprises nord-côtières?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

3095 Alors dans notre cas, en tant que partenaire dans la Société d'énergie, le Groupe Axor
chapeaute la construction. C'est-à-dire que nous avons notre compagnie de construction, ce qui
veut pas dire que nous avons des équipements, mais c'est-à-dire que nous faisons la gestion de
construction, et on fait surtout la gestion de la construction et on procure une assurance complète
à l'ensemble des gens qui vont travailler vraiment sur le projet.

3100 Donc ça nous permet d'engager directement des gens de la Construction, à partir du
moment où ils ont les cartes de la Construction, puisque ça, c'est l'obligation légale, et ça nous
permet aussi d'engager les entreprises directement et de couvrir tout le monde, donc ce qui
facilite un peu les travaux par rapport à d'autres disons organisations.

3105 Alors bien entendu, on va procéder par appel d'offres pour avoir disons quand même des
prix qui se tiennent, mais il est sûr que les gens de la région, c'est-à-dire entre Sept-Îles et ce
qu'on appelle vraiment la région autour de Sheldrake, Sept-Îles et Havre-Saint-Pierre, vont avoir
la possibilité de réviser leur offre et puis d'avoir, d'ajuster leur prix et seront préférés aux autres
compagnies.

PAR LE PRÉSIDENT:

3115 Donc j'en comprends que ce n'est pas des appels d'offres de gré à gré mais bien des
appels d'offres "at large"?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

3120 Oui, ça va être des appels d'offres comme ça. Par exemple aussi, il y a une compagnie de construction qui est mise en place actuellement par les Innus d'Ekuanitshit et qui vont aussi participer à cela et qui seront considérés avec attention, pour justement les intégrer directement au projet.

3125 Mais oui, on tient à avoir quand même des appels d'offres, mais si vous voulez, après, il y a quand même une discussion avec les gens, pour essayer que systématiquement, le projet se fasse dans la région.

3130 Il y aussi un comité de suivi, un comité de suivi que l'on propose qui devrait être fait de gens de la population locale qui, eux aussi vont s'impliquer et vérifier, si vous voulez, on a des partenaires et aucune décision de par exemple choisir un tel ne va se prendre sans que nos partenaires soient avertis, et même que ce comité de suivi va pouvoir dire, bon, le processus a été fait correctement.

3135 Admettons, pour une chose comme par exemple les turbines, c'est sûr qu'on va pas trouver personne dans la région, donc le procédé d'achat va se faire à l'extérieur.

3140 Mais on a déjà des contacts avec des gens qui nous proposent de faire les routes d'accès, qui ont déjà une bonne habitude de ça et, si vous voulez, qui sont à Sept-Îles, donc voilà.

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, vous envisagez combien de lots de construction?

3145 **PAR M. BERTRAND LASTÈRE:**

3150 Ça, c'est notre firme de construction qui l'a fait, je peux difficilement vous répondre. On a tendance à pas faire des trop gros lots, et puis surtout pas de faire que, si vous voulez, on fait les choses pour les gens où ils sont spécialisés, et on coordonne tout ça.

Parce que si on leur demande un clés en main, bon bien, on n'a plus tellement de raisons d'être là. Donc on va acheter nous-mêmes les vannes, on va trouver les équipes de "millwright", je sais pas trop en français, pour installer ça, pour installer ces vannes, locales.

3155 On sait une chose, c'est qu'on a déjà des gens qui sont des travailleurs de la construction qui sont de la région et qui sont venus nous voir et qui attendent ce projet en nous disant, moi, je souhaite travailler sur le projet.

3160 Même s'il y a le projet Romaine qui démarre, qui va prendre beaucoup beaucoup de
gens, ce projet-là, ils souhaitent rentrer chez eux le soir, quoi. Donc l'avantage, c'est de leur
donner un travail près de chez eux et de pouvoir rentrer chez eux aussi. Donc ils nous disent
qu'ils vont préférer être sur ce projet-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

3165 OK. Maintenant, parce que dans l'étude d'impact, c'est indiqué que la compagnie de
construction des Innus sera considérée prioritairement. Je vais peut-être m'adresser plus à
monsieur Bernier, quelle est la spécialité de votre entreprise, monsieur Bernier?

3170 **PAR M. YVES BERNIER:**

Bien nous, c'est tout récent. Avec l'opportunité que le projet Romaine nous apporte, nous
avons créé un partenariat avec une compagnie de construction en génie civil, donc on a, à très
court terme, on va avoir notre propre compagnie de construction, mais on a un "joint venture"
3175 avec une autre entreprise, pour pouvoir réaliser les travaux, et c'est dans tout ce qui a trait au
génie civil.

PAR LE PRÉSIDENT:

3180 OK. Donc on peut dire que ça pourrait être, avec les Innus, ça pourrait être un appel
d'offres de gré à gré, est-ce que ça pourrait être ça ou non? Ou ils sont aussi soumissionnaires
au même titre que les autres?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

3185 Lors de nos discussions, la capacité de travaux des Innus est actuellement encore
relativement limitée. C'était beaucoup, je pense, en excavation, des choses comme ça. Donc
ça, ces travaux-là, c'est vraiment, on va leur soumettre.

3190 On va demander des prix pour savoir combien tout le monde cote ce projet-là, mais c'est
sûr qu'on va retourner aux Innus en leur disant, écoutez, sur ce projet-là, bon, regardez votre
prix, parce que c'est vraiment des travaux que vous pouvez faire, que vous avez la capacité de
faire, donc ajustez-vous.

3195 Donc c'est un peu aussi un gré à gré, quoi.

PAR LE PRÉSIDENT:

3200 C'est un gré à gré accentué!

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

C'est un gré à gré compétitif!

3205 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il est toujours dit dans l'étude d'impact également que les retombées économiques au Québec sont évaluées à quatre-vingts pour cent (80 %).

3210 Est-ce que vous pourriez nous indiquer de quelle façon vous les avez évaluées? Est-ce que c'est à partir de la grille de l'Institut de la statistique du Québec ou c'est évalué comme ça sans plus ou moins d'analyse réelle?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

3215

Est-ce que vous pouvez reprendre la question, j'ai pas entendu.

PAR LE PRÉSIDENT:

3220 Dans le fond, vous dites que l'ensemble des travaux, quatre-vingts pour cent (80 %) des travaux vont être dépensés au Québec.

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

3225

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3230 De quelle façon ça a été évalué?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

3235 Eh bien, ça a été évalué parce qu'on connaît chaque élément du projet. Comme je vous ai dit, on a déjà une avance, parce qu'on a même des soumissions fermes, et on sait où on peut se procurer les équipements.

3240 Bon bien sûr, génie civil, c'est sûr qu'on va se le procurer ici. Mais par exemple les vannes, on connaît les fournisseurs de vannes qui sont capables de faire ces choses-là, et ce sont des gens qui sont au Québec.

PAR LE PRÉSIDENT:

Qu'est-ce qui viendrait de l'extérieur?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

3245

Les turbines. C'est les turbines, les transformateurs qui sont pas fabriqués, les transformateurs viennent généralement d'ABB, de choses comme ça, qui sont pas fabriquées ici, donc qui sont importées.

3250

Donc c'est turbines, alternateurs et transformateurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

3255

Maintenant, au niveau de votre comité de maximisation des retombées économiques, quand ce comité-là serait-il formé?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

3260

Alors ce comité est une proposition qui est à vérifier auprès de nos partenaires pour voir exactement comment est-ce qu'il doit être réalisé, si par exemple, directement la MRC, la municipalité, les Innus veulent avoir un représentant dans ce comité.

3265

Et ce comité doit être opérationnel très rapidement, c'est-à-dire au moins avant, au début des travaux.

3270

Les seules choses qu'on va sûrement être obligé d'acheter pour tenir nos échéanciers, ce sont les turbines. Même s'il y a un turbinier au Québec du genre de Alstom, ils sont que dans les grandes turbines, ils ne fournissent plus ce genre d'équipements. Et quand c'est des petits équipements, ils les font venir du Brésil.

Donc on considère pas que c'est du contenu québécois. Donc cet aspect turbines, on sera obligé d'aller très rapidement.

3275

Mais auprès de tous les ensembles des autres achats qui seront faits dans le projet devraient passer par le comité de suivi, puis aussi le comité de gestion de la compagnie, de la Société d'énergie, pour que les décisions adéquates soient prises.

PAR LE PRÉSIDENT:

3280

Puis sur ce comité, est-ce que vous vous attendez à avoir des représentants de la population?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

3285

Je pense qu'on n'a pas été dans ce détail-là avec nos partenaires, mais basés sur notre expérience, nous, c'est ce que l'on propose de faire. C'est d'avoir un comité de suivi qui soit

formé par trois (3) personnes locales, locales comme c'est un projet de la MRC de Minganie, il faut voir qu'est-ce que c'est. Est-ce que locales, ce sont des gens de Sheldrake, Rivière-au-Tonnerre, bon, ça, c'est à définir.

3290

Mais ce sont des gens qui sont intéressés à la réalisation du projet, qui sont intéressés à ce que, si vous voulez, les objectifs qui ont été prévus et qui ont été donnés soient confirmés.

3295

Donc ce qu'on a fait ailleurs, ce sont des gens qui se présentent spontanément en disant, bon, je souhaite faire ce genre de suivi. Et après, même les gens, s'il y en a plus que trois (3), eh bien, il y a une élection auprès des gens, de façon à choisir leurs trois (3) représentants.

PAR LE PRÉSIDENT:

3300

OK. Est-ce que ça va être publicisé auprès de la population par le biais des médias électroniques ou encore des médias écrits?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

3305

Alors je vais me baser sur l'expérience que l'on a, récente, là, ça a été fait par avis public, annonce publique dans les journaux, très sérieusement.

3310

Et ce n'est pas une élection officielle, mais c'est une consultation publique, donc qui évite toute la problématique des élections, etc., mais c'est une consultation publique qui est faite à bulletin secret entre les gens qui viennent choisir leurs représentants, si vous voulez.

PAR LE PRÉSIDENT:

3315

Et au niveau des entreprises, de quelle façon vont-elles être informées de la possibilité ou encore des contrats à venir?

PAR M. BERTRAND LASTÈRE:

3320

Alors, on compte beaucoup aussi sur l'aide de la MRC et de la municipalité pour, si vous voulez, nous ramener tous les gens du secteur qui peuvent être intéressés à faire des travaux sur un projet hydroélectrique.

3325

Non seulement les entreprises, mais également les personnes, de façon qu'ils nous récupèrent ces gens-là. Puis ensuite, vous allez avoir des annonces d'appels d'offres qui vont être faites à tous ces gens dès qu'ils vont être connus, en fonction spécifique des travaux qu'ils réalisent.

PAR LE PRÉSIDENT:

3330 OK. Merci monsieur Lastère.

Il est cinq heures moins vingt (5 h -20), on va arrêter pour cet après-midi, puis on va recontinuer ce soir à sept heures (7 h). Ça va laisser le temps aux gens de se reposer un peu.

3335 Et nous, au niveau de la Commission, bien, on a quand même peut-être un peu de travail à faire pour regarder tout ça, pour voir vers quoi, en tout cas quels sont les sujets qui nous intéressent et qui nous manquent d'informations.

3340 Je pense que, monsieur Careau, vous devez quitter. Éventuellement, si on a des questions supplémentaires pour vous, on vous les enverra par écrit à ce moment-là.

PAR M. DENIS CAREAU:

3345 Sans problème.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Careau.

3350 Donc on va arrêter pour cet après-midi et on reprend à dix-neuf heures (19 h). À ce soir et merci beaucoup.

3355 SÉANCE AJOURNÉE AU 21 MAI 2009 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

3360 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.

3365